



# BUDGET 2021

---

Département de Saône-et-Loire

## SOMMAIRE DU RAPPORT

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>SOMMAIRE DU RAPPORT</b>  | <b>2</b>  |
| <b>LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2021</b>  | <b>5</b>  |
| Caractéristiques du budget primitif 2021  | 5         |
| Budget principal  | 5         |
| Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)   | 6         |
| Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)  | 6         |
| Budget annexe « EHPAD de Mervans »  | 7         |
| <b>DES RECETTES PEU DYNAMIQUES EN 2021 EN RAISON DES EFFETS DE LA CRISE</b>   | <b>8</b>  |
| A périmètre constant, les recettes de fonctionnement devraient peu augmenter à cause des effets de la crise sur la fiscalité et la péréquation            | 8         |
| Les recettes de fonctionnement du budget principal devraient peu augmenter à cause de la crise même si les impôts et taxes se maintiennent                | 8         |
| Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit      | 14        |
| Des recettes d'investissement en baisse en 2021 (27 M€)   | 15        |
| Les recettes d'investissement du budget principal devraient diminuer en raison notamment de moindres subventions  | 15        |
| Les recettes d'investissement des budgets annexes seront globalement en hausse en 2021 hors écritures de remboursement des EPCI liées à la fibre (8,6 M€) | 17        |
| <b>VOLONTARISME ET PRAGMATISME AU PLUS PRES DES REALITES TERRITORIALES</b>  | <b>18</b> |
| SOLIDARITES HUMAINES : amortir les effets de la crise en soutenant les plus défavorisés et en œuvrant pour le retour à l'emploi                           | 20        |
| SOLIDARITES TERRITORIALES : renforcer l'attractivité de la Saône-et-Loire pour faire face à la crise et préparer l'avenir                                 | 33        |
| MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES  | 45        |
| <b>SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021</b>  | <b>51</b> |

**L**e budget primitif 2021 s'inscrit en cohérence avec les orientations budgétaires pluriannuelles débattues le 19 novembre 2020.

Malgré le contexte inédit découlant de la crise sanitaire actuelle, le budget 2021 repose sur les principes cardinaux d'ambition, de sincérité et de soutenabilité qui sont ceux de la majorité départementale depuis 2015. Reposant sur le pragmatisme et la prudence, le budget 2021 déploie l'ambition départementale face à la crise.

Face aux incertitudes et aux difficultés auxquelles peut faire face le territoire, le budget de l'exercice est construit pour répondre aux défis qui s'ouvrent en 2021 mais aussi pour agir à plus long terme pour le territoire. Fondement d'une ambition toujours renouvelée et d'autant plus nécessaire face à la crise sanitaire, le budget présenté est construit pour :

- ✓ **Poursuivre l'action départementale en faveur de l'accès à la santé et en faveur de l'autonomie**, notamment en renforçant le maintien à domicile et en œuvrant pour la modernisation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- ✓ **Protéger les plus démunis et agir pour le retour à l'emploi**, notamment au travers des plans conclus avec l'Etat (Pauvreté, Enfance)
- ✓ **Renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme** par l'intermédiaire de projets tels que l'« équipement culture, loisirs, attractivité touristique » ECLAT, la Route 71 ou le Plan Vélo

- ✓ **Prendre le virage de la transition écologique** au travers du Plan Environnement et de dispositifs clés tels que la plateforme Agrilocal

---

*Le budget 2021 s'inscrit dans la continuité des principes de bonne gestion au service des Saône-et-Loiriens posés dès 2015 par l'actuelle majorité*

---

Cette capacité d'action du Département est le fruit de la bonne gestion mise en œuvre depuis 2015. Après quatre années de baisse de la dotation de fonctionnement des collectivités locales imposée par l'Etat, dont 25 M€ de diminution de recettes de 2015 à 2017, le Département a su durant les deux années suivantes relever le défi de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et respecter le contrat signé avec l'Etat.

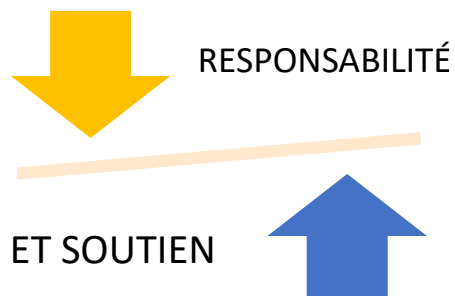
L'amélioration de la santé financière de la collectivité, en dépit de ces contraintes et à **fiscalité constante**, a bénéficié en premier lieu aux politiques départementales et à l'ensemble de nos partenaires. **La marge brute dégagée sur le mandat a également permis au Département d'engager en 2020 toutes ses forces dans une bataille sanitaire, sociale et économique sur le territoire.**

**FACE À L'INCERTITUDE, LA STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT REPOSE SUR TROIS FONDEMENTS**



La stratégie budgétaire de la collectivité pour 2021 se veut adaptée au contexte de crise en visant à ajuster les dépenses aux réalités des besoins du territoire et de ses habitants et en ancrant le pilotage au plus fin des remontées de terrain. Cette stratégie repose également sur la prudence en intégrant les effets de la crise et de la réforme fiscale tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le Département poursuit en 2021 la réponse engagée en 2020 face à la crise en mobilisant les finances départementales pour prévenir dès aujourd'hui les futures dépenses et soutenir l'activité économique sans toutefois gager l'avenir.

Avec le budget 2021, le Département de Saône-et-Loire ouvre ainsi un nouveau chapitre pour le territoire alliant attractivité, emploi et transition écologique et caractérisé par l'ambition « 600 000 arbres pour 600 000 habitants en 2030 ».



## LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2021

Depuis l'exercice 2019, la maquette budgétaire du Département se recentre autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre de Santé départemental et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans.

Ce dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée (soit jusqu'à l'exercice 2041).

### Caractéristiques du budget primitif 2021

#### Budget principal

|                | DEPENSES       |               |                | RECETTES       |               |                |
|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
|                | REELLES        | ORDRE         | TOTAL          | REELLES        | ORDRE         | TOTAL          |
| Investissement | 167 916 311,78 | 11 292 688,22 | 179 209 000,00 | 121 304 000,00 | 57 905 000,00 | 179 209 000,00 |
| Fonctionnement | 499 500 000,00 | 55 030 000,00 | 554 530 000,00 | 546 112 311,78 | 8 417 688,22  | 554 530 000,00 |
| Total          | 667 416 311,78 | 66 322 688,22 | 733 739 000,00 | 667 416 311,78 | 66 322 688,22 | 733 739 000,00 |

La section de fonctionnement atteint 554,5 M€, dont 499,5 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

La section d'investissement en réel s'élève à 167,9 M€, dont près de 136,7 M€ de dépenses investies directement pour le territoire de

Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers).

#### Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)

|                | DEPENSES      |              |               | RECETTES      |              |               |
|----------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
|                | REELLES       | ORDRE        | TOTAL         | REELLES       | ORDRE        | TOTAL         |
| Investissement | 33 000 000,00 | 2 400 000,00 | 35 400 000,00 | 32 600 000,00 | 2 800 000,00 | 35 400 000,00 |
| Fonctionnement | 2 019 000,00  | 800 000,00   | 2 819 000,00  | 2 419 000,00  | 400 000,00   | 2 819 000,00  |
| Total          | 35 019 000,00 | 3 200 000,00 | 38 219 000,00 | 35 019 000,00 | 3 200 000,00 | 38 219 000,00 |

Ce budget annexe, qui suit la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 33 M€ de dépenses réelles d'équipement dont 30 M€ de travaux. En contrepartie sont prévues 8,14 M€ de recettes réelles d'investissement hors emprunts.

#### Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

|                | DEPENSES     |            |              | RECETTES     |            |              |
|----------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|
|                | REELLES      | ORDRE      | TOTAL        | REELLES      | ORDRE      | TOTAL        |
| Investissement | 365 000,00   | 25 382,00  | 390 382,00   | 262 211,00   | 128 171,00 | 390 382,00   |
| Fonctionnement | 8 736 166,44 | 128 171,00 | 8 864 337,44 | 8 838 955,44 | 25 382,00  | 8 864 337,44 |
| Total          | 9 101 166,44 | 153 553,00 | 9 254 719,44 | 9 101 166,44 | 153 553,00 | 9 254 719,44 |

Ce budget annexe retrace les flux nets induits par le Centre de santé géré par le Département. Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 8,74 M€ et 8,84 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

#### Budget annexe « EHPAD de Mervans »

|                | DEPENSES   |       |            | RECETTES   |       |            |
|----------------|------------|-------|------------|------------|-------|------------|
|                | REELLES    | ORDRE | TOTAL      | REELLES    | ORDRE | TOTAL      |
| Investissement | 170 000,00 | 0,00  | 170 000,00 | 170 000,00 | 0,00  | 170 000,00 |
| Fonctionnement | 33 000,00  | 0,00  | 33 000,00  | 33 000,00  | 0,00  | 33 000,00  |
| Total          | 203 000,00 | 0,00  | 203 000,00 | 203 000,00 | 0,00  | 203 000,00 |

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

## DES RECETTES PEU DYNAMIQUES EN 2021 EN RAISON DES EFFETS DE LA CRISE

A périmètre constant, les recettes de fonctionnement devraient peu augmenter à cause des effets de la crise sur la fiscalité et la péréquation

La crise sanitaire et économique de 2020, devrait avoir un effet négatif dès 2021 sur certaines recettes, en particulier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Toutefois, le dynamisme attendu sur d'autres recettes, notamment les produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), devrait permettre une certaine dynamique des recettes en 2021.

Sur le budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre de santé départemental (CSD) et de l'EHPAD de Mervans, les recettes s'élèvent à 557,4 M€,

soit une baisse de 10,4 M€ (-1,8%) par rapport aux prévisions de 2020. Retraitées des évolutions exceptionnelles entre 2020 et 2021, les recettes de fonctionnement consolidées augmentent entre 2020 et 2021 passant de 552,1 M€ à 557,4 M€ (+1,0%).

Les recettes de fonctionnement du budget principal devraient peu augmenter à cause de la crise même si les impôts et taxes se maintiennent

Sur le périmètre du budget principal, à périmètre courant, les recettes de fonctionnement devraient diminuer en 2021. Elles s'élèvent à 546,1 M€, soit une baisse de 10,6 M€ (-1,9%) par rapport au voté de la décision modificative de novembre 2020.

Toutefois, les années 2020 et 2021 sont marquées par des évolutions exceptionnelles de recettes, détaillées ci-après. Ainsi, à périmètre constant, les recettes de fonctionnement augmentent en 2021 par rapport à 2020 (+0,9%, +4,9 M€).

Budgets votés et budget primitif

|  | Rappel BP 2020 | Voté 2020     | BP 2021       | Evolution (Voté 2020-BP 2021) |
|--|----------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| <b>Périmètre du budget principal<sup>1</sup></b>                                 | <b>539,87</b>  | <b>556,68</b> | <b>546,11</b> | <b>⬇️ -1,90%</b>              |
| <b>Périmètre du budget principal retraité<sup>2</sup></b>                        | <b>538,98</b>  | <b>541,23</b> | <b>546,11</b> | <b>⬆️ 0,90%</b>               |
| <b>731 - Impositions directes</b>  | <b>182,06</b>  | <b>183,16</b> | <b>180,69</b> | <b>⬇️ -1,35%</b>              |
| <i>Anciens produits de TFB (73111/7318) - Fraction de TVA (7381)<sup>3</sup></i> | 126,77         | 127,67        | 127,80        | ➡️ 0,10%                      |
| <i>73112 - CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)</i>             | 29,00          | 29,44         | 27,40         | ⬇️ -6,93%                     |
| <i>73114 - IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)</i>       | 0,95           | 1,00          | 1,03          | ⬆️ 3,52%                      |
| <i>73121 - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)</i>     | 11,13          | 11,13         | 11,13         | ➡️ 0,0%                       |
| <i>73122 - Fonds de péréquation de CVAE</i>                                      | 1,40           | 1,33          | 0,60          | ⬇️ -54,97%                    |
| <i>73123 - Attributions de compensation CVAE</i>                                 | 3,55           | 3,55          | 3,55          | ➡️ 0,0                        |
| <i>73125 - Frais TFB (dispositif de compensation péréquée)</i>                   | 9,26           | 9,04          | 9,18          | ⬆️ 1,58%                      |
| <b>73 - Impôts et taxes</b>  | <b>186,08</b>  | <b>185,06</b> | <b>191,63</b> | <b>⬆️ 3,55%</b>               |
| <i>7321 et 7322 - DMTO (Taxe départementale publicité foncière)</i>              | 51,80          | 53,00         | 60,00         | ⬆️ 13,21%                     |
| <i>7326 - Fonds péréquation des DMTO</i>   | 12,06          | 12,60         | 9,59          | ⬇️ -23,88%                    |



| Budgets votés et budget primitif  | Rappel BP 2020 | Voté 2020     | BP 2021       | Evolution (Voté 2020-BP 2021) |
|---|----------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| 7327 - Taxe d'aménagement   | 4,00           | 2,50          | 2,10          | ⬇️ -16,00%                    |
| 7342 - TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)                                | 78,79          | 78,36         | 81,34         | ⬆️ 3,80%                      |
| 7351 - Taxe sur consommation finale électricité                                   | 6,20           | 5,80          | 5,90          | ⬆️ 1,72%                      |
| 7352 - TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)       | 33,23          | 32,80         | 32,70         | ⬇️ -0,30%                     |
| <b>74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017)</b>      | <b>152,84</b>  | <b>156,25</b> | <b>157,27</b> | <b>⬆️ 0,65%</b>               |
| dont Compensations / dotations de l'Etat  | 99,94          | 99,79         | 103,10        | ⬆️ 3,32%                      |
| 7411, 74121 et 74123 - DGF (Dotation globale de fonctionnement)                   | 83,30          | 83,21         | 83,06         | ⬇️ -0,18%                     |
| 744 - FCTVA (fonctionnement)  | 0,63           | 0,58          | 0,58          | ➡️ 0,00%                      |
| 7461 - DGD (Dotation générale de décentralisation)                                | 3,38           | 3,38          | 3,38          | ➡️ 0,00%                      |
| 74832 - DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) | 12,63          | 12,63         | 12,59         | ⬇️ -0,35%                     |
| 74838 - Fraction de TVA supplémentaire (péréquation entre Départements)           | 0,00           | 0,00          | 3,50          | ⬆️ 100,00%                    |
| dont Compensations / dotations des dépenses sociales                              | 40,66          | 40,92         | 40,66         | ⬇️ -0,64%                     |
| 747811 - Dotation de la CNSA au titre de l'APA                                    | 28,45          | 28,86         | 28,80         | ⬇️ -0,21%                     |
| 747812 - Dotation de la CNSA au titre de la PCH                                   | 5,34           | 5,42          | 5,35          | ⬇️ -1,23%                     |
| 747813 - Dotation de la CNSA au titre de la MDPH                                  | 0,65           | 0,65          | 0,65          | ⬆️ 0,69%                      |
| 7478141 - Dotation de la CNSA part autonomie*                                     | 0,66           | 0,66          | 0,67          | ⬆️ 1,62%                      |
| 7478142 - Dotation de la CNSA part prévention*                                    | 1,46           | 1,50          | 1,50          | ⬇️ 0,00%                      |
| 74771 - Fonds social européen   | 1,54           | 1,28          | 1,12          | ⬇️ -12,50%                    |
| 74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (F.M.D.I.)           | 2,55           | 2,55          | 2,56          | ⬆️ 0,39%                      |
| dont Autres dotations / subventions / compensations                               | 12,24          | 15,54         | 13,51         | ⬇️ -13,06%                    |
| <b>Autres recettes Département</b>  | <b>18,88</b>   | <b>32,20</b>  | <b>16,51</b>  | <b>⬇️ -48,72%</b>             |
| dont reddition CESU   | 5,95           | 18,29         | 0,54          | ⬇️ -97,03%                    |
| dont Autres recettes  | 12,94          | 13,91         | 15,97         | ⬆️ 14,77%                     |

<sup>1</sup> non retraité des changements de périmètre entre 2020-2021

<sup>2</sup> retraité des changements de périmètre budgétaire entre 2020-2021 (changement mode gestion de l'APA en 2021, création du fonds TVA supp. en 2021, récupération en 2021 du trop-perçu des SAAD versé par le Département pour le financement de la prime COVID en 2020, soutien direct des ESMS en 2020, aides exceptionnelles en 2020 (abondement plan pauvreté, subvention pour le financement de la prime COVID au SAAD...)

<sup>3</sup> fraction de TVA artificiellement intégrée à la fiscalité directe en 2021 pour comparer avec les produits de TFB de 2020. Toutefois, dans le document budgétaire, la recette est au chapitre 73 Impôts et taxes (indirects)

- ✓ La fiscalité directe locale est prévue à la baisse en raison des effets de la crise sanitaire, notamment sur les impôts économiques

En 2021, les recettes de la fiscalité directe seraient de 52,9 M€, soit en baisse de 71% (-130,3 M€) à périmètre courant en intégrant les effets de la réforme fiscale.

*La fiscalité directe est fortement affectée par la crise sanitaire et économique de 2020*

L'effet de la réforme fiscale neutralisé, lié au changement de chapitre de la fiscalité directe vers la fiscalité indirecte de la fraction de TVA remplaçant les produits de TFB, les recettes de fiscalité directe diminueraient de 1,3%, soit -2,4 M€. Cette dégradation est principalement

due à la **baisse des produits de CVAE de 2020** (-6,9%).

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera en effet en baisse en 2021 par rapport à 2020, marquée par les

effets du confinement et du reconfinement sur l'activité des entreprises du territoire en 2020. Ainsi, les **produits de CVAE prévus en 2021 s'établissent à 27,4 M€** alors qu'ils étaient de 29,4 M€ en 2020 (-7%, soit -2M€).

#### Précisions sur la composition des produits de CVAE :

Pour les entreprises dont la CVAE est supérieure à 3000€ (représentant plus de 70% du produit de CVAE en Saône-et-Loire), les produits du Département de l'année 2021 reposent sur les recouvrements effectués par l'Etat en 2020 composés :

- D'un acompte versé au mois de Juin s'appuyant sur la valeur ajoutée prévisionnelle de 2020 (*automatiquement* établie sur celle de l'année précédente) ;
- D'un second acompte versé au mois de Septembre ;

Les entreprises ont toutefois la possibilité de moduler leurs acomptes, en fonction de l'activité réelle prévue pour l'année. L'incertitude pour le produit de CVAE 2021 du Département concerne la part des entreprises ayant modifié leurs acomptes en 2020 pour des besoins de trésorerie.

- Du solde de la CVAE 2019, sur la valeur ajoutée définitive de 2019.

Pour les autres entreprises, le versement pour l'année 2020 s'effectue en une seule fois, en 2021

L'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation de la CVAE devrait être en baisse en 2021 de plus de 50% et estimée à 0,6 M€ en 2020**. Cela est dû à la fois à la diminution de l'enveloppe du fonds prévue pour 2021, mais aussi à l'évolution des critères de répartition, en défaveur du Département :

- Plus forte hausse du potentiel fiscal pour le Département par rapport à la moyenne nationale, porté par les produits de DMTO en hausse en 2020 ;
- La part des bénéficiaires du RSA dans la population a davantage augmenté entre 2018 et 2019 au niveau national qu'au niveau départemental.

La **compensation relative aux frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (ou dotation de compensation péréquée, DCP)** est en hausse de près de 2% (+0,2 M€). Cette augmentation est liée à celle de l'enveloppe

nationale telle que prévue au projet de loi de finances pour 2021 (+5%).

L'**attribution de compensation de CVAE est stable à 3,55 M€** d'une année sur l'autre. Versée par la Région, elle compense le surplus de recettes transférées à la Région en comparaison des charges dans le cadre du transfert de la compétence transport en 2017.

De même, le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** venant compenser les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011 est stable (11,1 M€).

Il convient de noter que la fraction de TVA versée par l'Etat au Département au titre de 2021 sera établie sur les produits de la taxe sur le foncier bâti de 2020, intégrant la moyenne des rôles supplémentaires et des compensations fiscales des exonérations sur les trois dernières années. **La fraction de TVA**

s'établira ainsi à 127,8 M€, sans dynamisme par rapport aux produits de la taxe foncière perçus en 2020.

✓ **La fiscalité indirecte serait portée par une dynamique du marché de l'immobilier**

A périmètre courant, les recettes de la fiscalité indirecte seront en forte hausse en 2021, passant de 185,1 M€ à 319,4 M€ (+72,6%, soit + 134,4 M€), marquées par le changement de chapitre de la compensation de la TFB (fraction de TVA) dans le cadre de la réforme fiscale.

En neutralisant ce changement de structure budgétaire, ces produits restent en hausse. En effet, malgré les baisses envisagées de certaines recettes, la hausse de 6,6 M€ (+3,6%) de la fiscalité indirecte est la conséquence d'augmentations importantes attendues des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Les produits de DMTO devraient poursuivre en 2021 la dynamique engagée en 2020 malgré la crise sanitaire. Sur l'exercice 2021, les recettes de DMTO sont estimées à 60 M€. La dynamique observée sur les derniers mois de l'année 2020 malgré le reconfinement permet d'augmenter la prévision d'exécution 2020 de sorte que la hausse entre 2020 et 2021 resterait limitée à 5%. Le Département de Saône-et-Loire se caractérise par une dynamique de ces recettes plus importante qu'au niveau national reposant sur le rebond observé après le premier confinement du printemps 2020. Le marché de l'immobilier sur le territoire devrait conserver sa croissance grâce au maintien de taux bas, une attractivité renouvelée du territoire et le renforcement des comportements d'investissement sur des valeurs refuges telles que l'immobilier.

---

*Des produits de DMTO et de TSCA en croissance en 2021*

---

De même, les produits de TSCA (81,3 M€ en 2021) devraient fortement augmenter entre 2020 et 2021 (+3,8%, près de +3 M€). En application des dispositions du Projet de loi finances (PLF) pour 2021 (cf. Jaune budgétaire des Transferts financiers Etat-collectivités territoriales).

En parallèle, la prévision des produits de la taxe sur l'électricité est également en hausse en 2021 (+1,7%, +0,1 M€).

Ces prévisions à la hausse viennent en partie compenser des baisses importantes d'autres produits de fiscalité indirecte liées à la crise tels que l'attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO et la taxe d'aménagement (TA).

L'attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO (9,6 M€) devrait fortement diminuer en 2021 (-3,0 M€, -23,9%) sous le double effet :

- D'une part, de la baisse de l'enveloppe nationale globale (-7,2%), du fait de la forte diminution des produits de DMTO nationaux prévue en 2020, prélevés pour constituer l'enveloppe du fonds (entre -10 et -15%) ;
- D'autre part, de critères de répartition plus favorables à la Saône-et-Loire en 2021 : l'écart entre les produits de DMTO/hab. du Département et la moyenne nationale devrait s'atténuer. En effet, alors qu'ils sont restés dynamiques sur le territoire en 2020, une baisse d'entre 10% et 15% est prévue au niveau national.

Les produits de la taxe d'aménagement (TA) sont prévus en baisse en 2021 (-16%, -0,4 M€), à hauteur de 2,1 M€ suivant la tendance de la recette au cours des deux dernières années. La diminution est accentuée en 2021 sous l'effet du confinement de 2020 ayant engendré un retard, voire une baisse, du nombre de locaux/logements ayant fait l'objet d'autorisations d'urbanisme. Cela aura un impact sur la recette jusqu'à 24 mois.

Conformément aux prévisions du projet de loi de finances pour 2021, les produits de la **taxe sur les produits pétroliers et énergétiques (TICPE)**, pour les trois-quarts stables, devraient légèrement diminuer (-2,4%, soit 0,15 M€), après une forte baisse en 2020 (-8,8%). Seule la part constituant le droit à compensation des Départements avec la TSCA est concernée par cette baisse.

- ✓ **Les dotations et participations sont en hausse grâce au nouveau fonds de stabilisation des Départements reposant sur la TVA**

A périmètre courant, l'augmentation des dotations et participations s'établit à +0,7% (+1,0 M€) par rapport à 2020. A périmètre constant, les dotations sont en baisse (-0,2%, soit -0,3 M€) après retraitement du fonds de fraction de TVA supplémentaire et de dotations spécifiques à 2020.

En premier lieu, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** devrait légèrement diminuer en 2021, du fait de la baisse de la population du Département projetée (0,2%, -0,15 M€). De même, la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** (-0,4%, -0,04 M€) constitue encore cette année, pour les Départements, une variable d'ajustement de l'Etat dans le projet de loi de finances. Elle

s'établit pour le Département à 12,6 M€ en 2021.

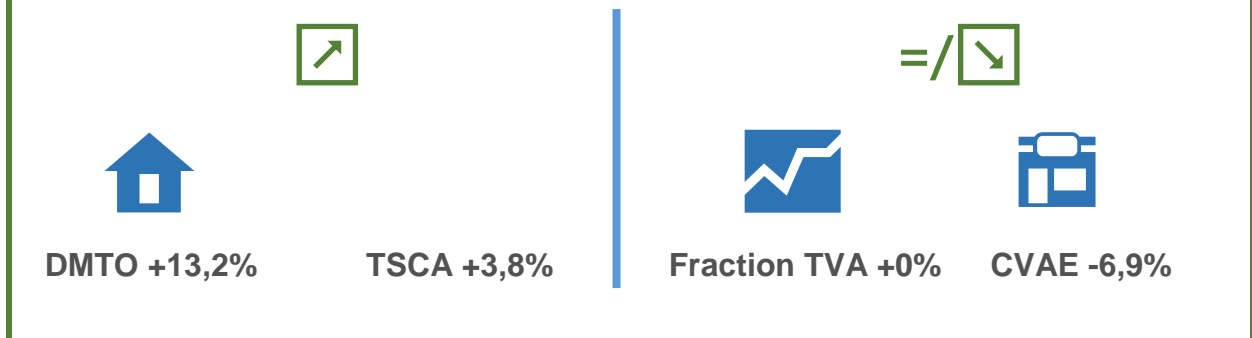
De plus, les dotations de la CNSA, compensant l'APA et la PCH, seraient globalement en baisse en 2021 (-0,2%, soit -0,6 M€), du fait d'une prévision d'enveloppe nationale atone, voire en baisse.

Enfin, certaines baisses de dotations (autres dotations) s'expliquent par des **aides spécifiques à 2020**, (retraitées pour constituer le périmètre constant à hauteur de 1,4 M€) :

- la recette ponctuelle perçue en 2020 au titre de l'expérimentation portant sur les Services d'aide à domicile, non réitérée en 2021 (0,99 M€) ;
- la baisse de la recette perçue au titre du plan pauvreté, exceptionnellement augmentée de plus de 0,4 M€ par l'État en 2020 ;
- la subvention de 0,8 M€, accordée par la CNSA en 2020, en vue de l'attribution d'une prime exceptionnelle aux professionnels des Services d'aide à domicile.

La principale augmentation concerne le **fonds de fraction de TVA supplémentaire**, remplaçant l'ancien fonds de stabilisation de l'Etat créé en 2019 (+3,5 M€). Il constitue un nouveau fonds de péréquation entre les Départements, alimenté chaque année par l'Etat, par ponction de ses produits de TVA, à hauteur de 250 M€. S'appuyant sur des critères de richesse fiscale, de nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité (AIS), de revenu de la population, le Département y serait éligible, contrairement à l'ancien fonds.

Les principales recettes (BP 2021/ voté 2020)



Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit

|   | Rappel BP 2020 | Voté 2020   | BP 2021     | Evolution (Voté 2020-BP 2021) |                |
|---|----------------|-------------|-------------|-------------------------------|----------------|
| <b>Budget annexe CSD</b>  | <b>6,65</b>    | <b>8,64</b> | <b>8,84</b> | <b>↗</b>                      | <b>2,27%</b>   |
| <i>Subvention BP</i>  | 1,00           | 1,00        | 1,20        | ↗                             | 20,00%         |
| <i>Actes médicaux</i>   | 4,22           | 4,18        | 3,16        | ↘                             | -24,27%        |
| <i>Participation organismes extérieurs (sécurité sociale, organismes mutualistes)</i> | 1,42           | 3,44        | 4,48        | ↗                             | 30,11%         |
| <b>Budget annexe THD</b>  | <b>1,81</b>    | <b>2,19</b> | <b>2,42</b> | <b>↗</b>                      | <b>10,56%</b>  |
| <b>Budget annexe EHPAD de Mervans</b>   | <b>0,07</b>    | <b>0,25</b> | <b>0,03</b> | <b>↘</b>                      | <b>-86,73%</b> |

NB : la baisse des recettes relatives aux actes médicaux entre 2020 et 2021 est due à des changements d'imputations comptables demandées par la paierie départementale : l'article 7588 retenu jusqu'en 2020 décrivait outre le produit des actes médicaux d'autres participations et ne permettait pas d'isoler l'activité de consultation. Celle-ci est à présent inscrite à l'article 7066.

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en légère hausse en 2021.

Les recettes du Centre de Santé Départemental devraient se stabiliser en 2021, par rapport à celles votées en 2020. Seule la subvention du budget principal au budget annexe du CSD sera légèrement augmentée de 0,2 M€ afin de poursuivre le financement des actions portées par le CSD dans le cadre des compétences départementales.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du Très haut débit devraient également

croître (+0,2 M€). Le montant de la redevance devrait s'élever à près de 2,3 M€, correspondant à l'estimation des prises livrées à fin 2020 et au premier semestre de l'année 2021.

Enfin, les produits du budget annexe de l'EHPAD de Mervans devraient diminuer en 2021 par rapport à 2020. Les produits augmentés en en décision modificative de juin 2020 ayant servi à financer le coût du refinancement de la dette réalisé au cours de l'année 2020.

#### Evolution des recettes des budgets annexes



CSD +2,3%



THD +0,2 M€

Des recettes d'investissement en baisse en 2021 (27 M€)

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrées au budget en cours d'année 2020 ;
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à 27 M€, soit en baisse par rapport aux prévisions de 2020 (-5,8 M€).

Les recettes d'investissement du budget principal devraient diminuer en raison notamment de moindres subventions

Les recettes d'investissement prévues pour 2021 sont en baisse par rapport à celles votées en 2020 (-8,8%, soit -1,8 M€).

|   | Rappel BP 2020 | Voté 2020    | BP 2021      | Evolution (Voté 2020-BP 2021) |
|---|----------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| <b>Budget principal :</b>   | <b>22,36</b>   | <b>20,51</b> | <b>18,70</b> | <b>⬇️ -8,83%</b>              |
| <b>Recettes d'équipement</b>  | <b>10,04</b>   | <b>8,66</b>  | <b>6,64</b>  | <b>⬇️ -23,39%</b>             |
| <b>13 - Subventions d'investissement</b>  | 10,04          | 8,62         | 6,54         | <b>➡️ 0,00%</b>               |
| <i>dont 1336/1346 - Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)</i> | 1,42           | 1,22         | 1,12         | <b>⬇️ -8,20%</b>              |
| <i>dont 1332 - Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)</i>         | 2,59           | 2,59         | 2,59         | <b>➡️ 0,00%</b>               |
| <i>dont Autres subventions d'investissement</i>                                     | 6,03           | 4,81         | 2,82         | <b>⬇️ -41,29%</b>             |
| <b>204 - Subventions d'équipement</b>   | 0,00           | 0,03         | 0,00         | <b>⬇️ -100,00%</b>            |
| <b>Autres recettes d'équipement</b>   | 0,00           | 0,01         | 0,10         | <b>⬆️ 615,12%</b>             |
| <b>Recettes financières</b>   | <b>12,32</b>   | <b>11,85</b> | <b>12,06</b> | <b>⬆️ 1,82%</b>               |
| <b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>                                     | 9,60           | 9,50         | 9,00         | <b>⬇️ -5,31%</b>              |
| <i>dont FCTVA</i>   | 9,60           | 9,50         | 9,00         | <b>⬇️ -5,31%</b>              |
| <b>27 - Autres immobilisations financières</b>                                      | 0,77           | 0,29         | 2,36         | <b>⬆️ 702,44%</b>             |
| <b>024 - Produits des cessions d'immobilisations</b>                                | 1,86           | 1,87         | 0,66         | <b>⬇️ -64,60%</b>             |
| <b>Opé. pour comptes de tiers</b>   | 0,08           | 0,18         | 0,04         | <b>⬇️ -76,72%</b>             |

#### ✓ Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement, principalement composées de subventions, devraient diminuer en 2021 (-2,0 M€, -23,4%).

#### Les produits de la DSID en légère baisse en 2020

La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) serait légèrement inférieure au montant prévu en 2020 (1,1 M€,



soit -0,1 M€) au regard de l'avancée des travaux prévue pour la première part.

Pour rappel, elle est composée de deux parts :

- Une première part attribuée par le Préfet de Région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. Elle serait en légère baisse de 0,1 M€ en 2021 (0,6 M€) ;
- La seconde part répartie au bénéfice des départements, proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal. Elle serait stable à environ 0,5 M€ pour le Département de Saône et Loire.

La **Dotations Départementales d'Équipement des Collèges (DDEC) est gelée** ; son montant s'établit donc, comme en 2020, à 2,6 M€.

Les autres subventions d'investissement devraient diminuer en 2021 (-2 M€, -41%), finançant des projets s'achevant :

- Le Département devrait recevoir 0,7 M€ de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en 2020 dans le cadre de la construction de l'EHPAD de Viré. Cette subvention ne sera pas réitérée en 2021.
- De même, la subvention de l'Etat dans le cadre de la construction de la desserte SAONEOR devrait diminuer de plus de 0,25 M€ en 2021.
- Les financements dans le cadre de aménagements de Voies vertes 2016-2020 devraient diminuer de 0,25 M€ en 2021.
- La participation de la Région aux travaux du collège R. Semet de Digoin, devrait diminuer de 0,5 M€ en 2021.
- Enfin, les recettes de travaux d'aménagement de voirie pour des partenaires sont prévues en baisse de 0,2 M€.

Par ailleurs, le Département devrait renforcer la mobilisation de financements externes en

2021 dans le cadre des plans de relance européens, nationaux et régionaux.

#### ✓ Les recettes financières

Les **recettes financières devraient augmenter de 0,2 M€ en 2021**, malgré des diminutions attendues sur les produits du FCTVA et de cessions.

---

#### *Des recettes perçues au titre du FCTVA en diminution*

---

Le montant de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), inscrit au projet de BP 2021, correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020 éligibles. **Les produits du FCTVA sont estimés à 9,0 M€**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (-0,5 M€) en raison notamment d'un niveau de dépenses éligibles moindre. En effet, l'exécution prévisionnelle des dépenses d'équipement, principales dépenses éligibles, devrait être en baisse de 2 M€ par rapport à 2019. Il convient de noter que la mesure d'automatisation du calcul du FCTVA rentrera en vigueur pour les dépenses d'équipements de 2021, donc au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le Département, année de déclaration de celles-ci (projet de loi de finances pour 2021).

De plus, les produits de cessions sont en diminution par rapport à 2020. Le Département a bénéficié cette année-là d'une recette importante à la suite de la vente du bâtiment de la visitation.

Les autres recettes financières devraient être donc globalement en hausse, marquées par :

- Le début du remboursement des avances accordées aux agriculteurs en 2018-2019 dans le cadre du dispositif



« sécheresse ». Pour la première année, les produits devraient s'établir à 1,3 M€ ;

- Le remboursement des avances de trésorerie aux établissements sociaux (EHPAD de Viré, EHPAD et services d'aide à domicile, structures d'insertion) accordées en 2020 (+0,9 M€).

Les recettes d'investissement des budgets annexes seront globalement en hausse en 2021 hors écritures de remboursement des EPCI liées à la fibre (8,6 M€)

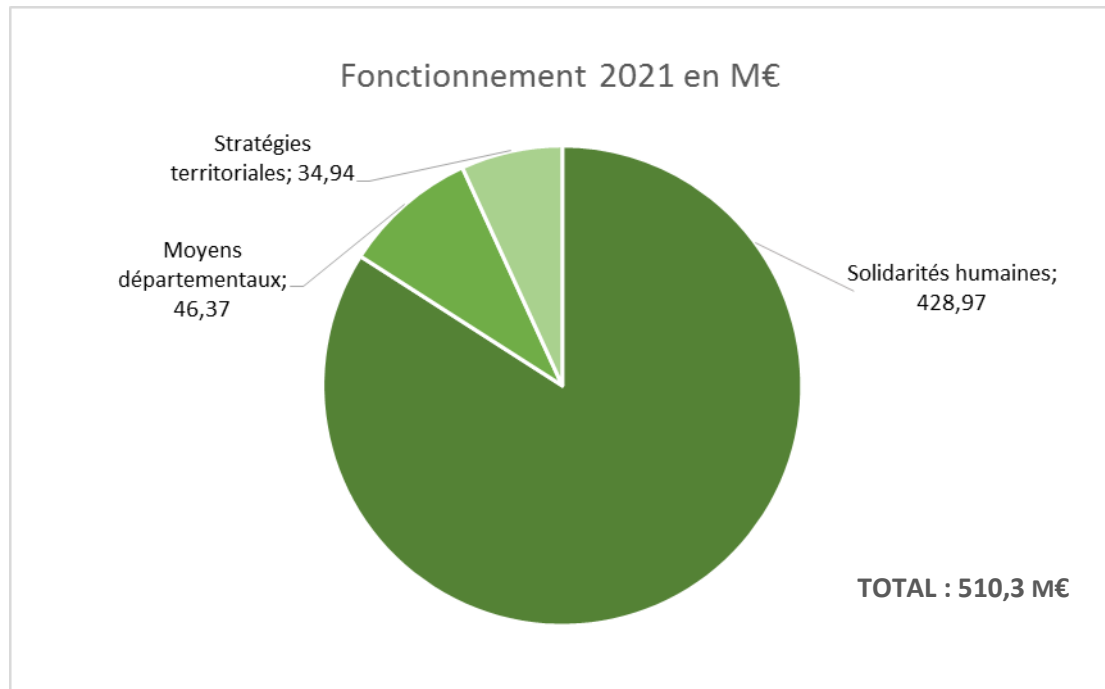
|  | Rappel BP 2020 | Voté 2020*   | BP 2021     | Evolution (Voté 2020-BP 2021) |
|--|----------------|--------------|-------------|-------------------------------|
| <b>Budgets annexes (dont subvention BP vers BA CSD et les écritures de remboursement aux EPCI)</b> | <b>11,73</b>   | <b>12,53</b> | <b>8,57</b> | <b>⬇ -31,58%</b>              |
| <b>Budget annexe THD (hors dette)</b>  | <b>11,44</b>   | <b>11,56</b> | <b>8,14</b> | <b>⬇ -29,59%</b>              |
| Dont FSN   | 2,50           | 0,00         | 4,20        | ⬆ 100,00%                     |
| dont FEDER   | 4,00           | 6,62         | 3,94        | ⬇ -40,54%                     |
| dont Ecritures de remboursement à 3 EPCI   | 4,94           | 4,94         | 0,00        | ⬇ -100,00%                    |
| <b>Périmètre du budget annexe CSD</b>  | <b>0,12</b>    | <b>0,79</b>  | <b>0,26</b> | <b>⬇ -66,74%</b>              |
| dont FCTVA   | 0,02           | 0,03         | 0,03        | → 0,00%                       |
| dont Subvention Budget principal   | 0,10           | 0,75         | 0,23        | ⬇ -69,20%                     |
| <b>Périmètre du budget annexe EHPAD</b>  | <b>0,18</b>    | <b>0,18</b>  | <b>0,17</b> | <b>⬇ -5,45%</b>               |

Les recettes d'investissement, liées au déploiement du réseau fibre, devraient augmenter en 2021 par rapport à 2020. Hors écritures comptables liées au remboursement des derniers EPCI de 2020, apparaissant en doublon en dépenses et recettes, elles devraient être de 8,1 M€, soit une augmentation de 1,5 M€. Si la subvention du FEDER devrait être en baisse en 2021 par rapport à 2020 (-2,7 M€, soit à 3,9 M€), le Département devrait recevoir des aides

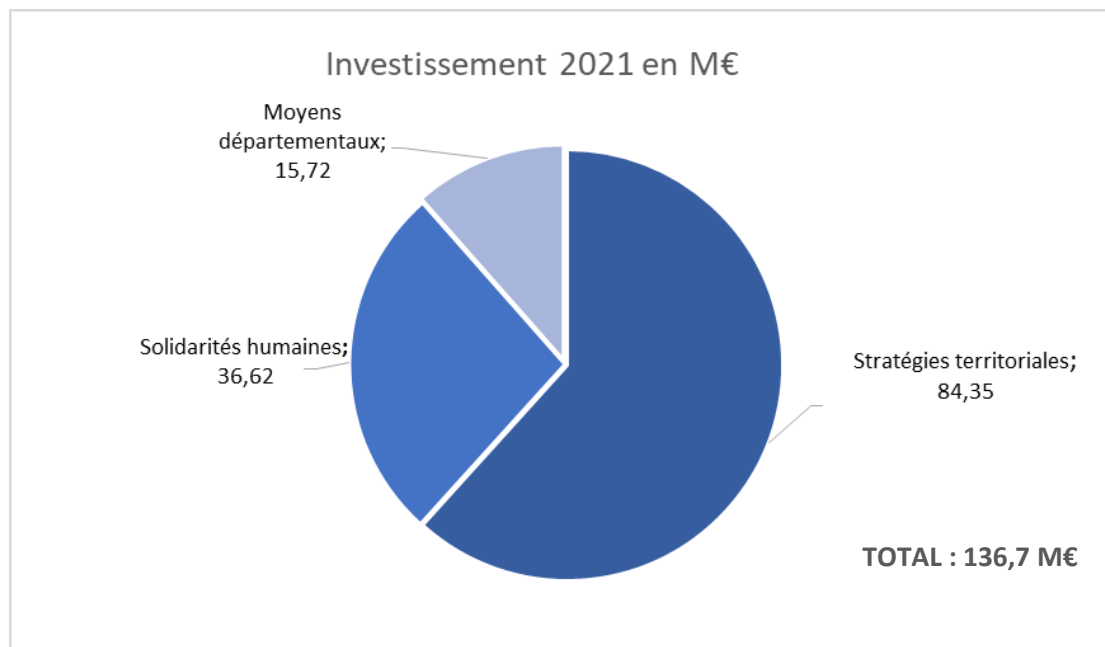
financières de la part du FSN non perçues en 2020 (4,2 M€).

Les recettes d'investissement du Budget annexe du CSD, composées du FCTVA, devraient être stables en 2021 (0,03 M€). La subvention du Budget principal devrait diminuer, puisque moins de dépenses d'investissement seraient à compenser par rapport à 2020, notamment dans le cadre du Plan de soutien (-0,5 M€)

## VOLONTARISME ET PRAGMATISME AU PLUS PRES DES REALITES TERRITORIALES



18

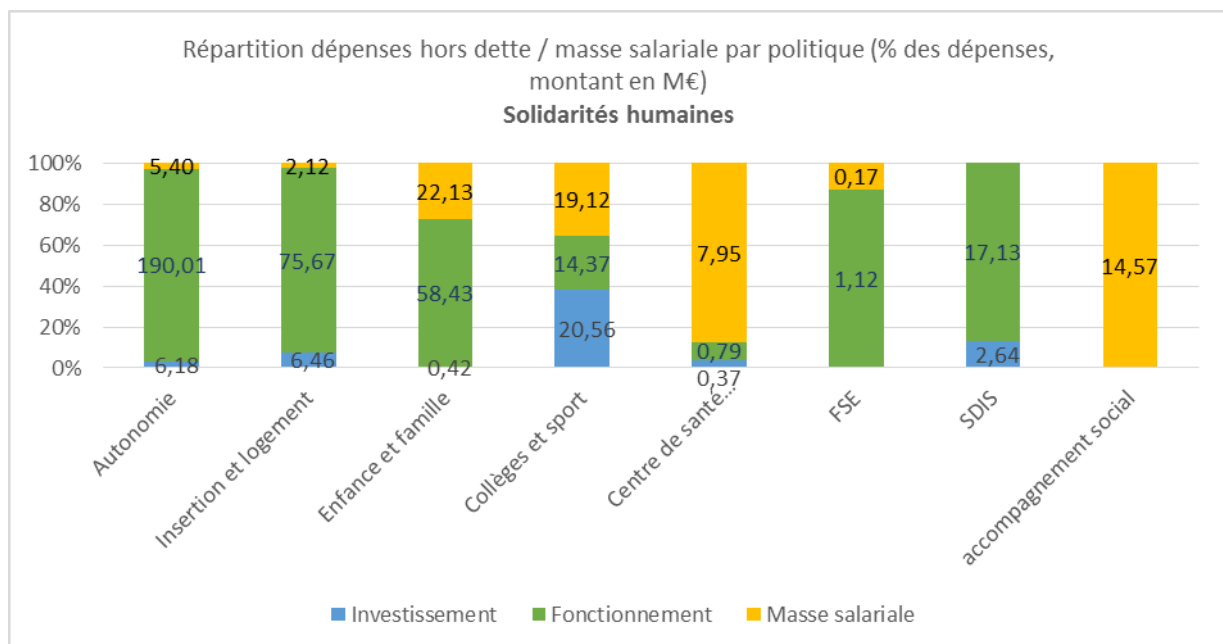


Budget 2021 consolidé hors dette et mouvements financiers :

| (en M€)  | Investissement | Fonctionnement | Masse<br>salariale | Total<br>Fonctionnement | Total         |
|--|----------------|----------------|--------------------|-------------------------|---------------|
| <b>Solidarités humaines</b>  | <b>36,62</b>   | <b>357,53</b>  | <b>71,44</b>       | <b>428,97</b>           | <b>465,60</b> |
| dont Autonomie   | 6,18           | 190,01         | 5,40               | 195,41                  | 201,59        |
| dont Insertion et logement,<br>action territoriale                     | 6,46           | 75,67          | 2,12               | 77,79                   | 84,25         |
| dont Enfance et famille  | 0,42           | 58,43          | 22,13              | 80,57                   | 80,98         |
| dont Collèges et sport   | 20,56          | 14,37          | 19,12              | 33,49                   | 54,05         |
| dont Centre de santé<br>départemental                                  | 0,37           | 0,79           | 7,95               | 8,74                    | 9,10          |
| dont FSE   | 0,00           | 1,12           | 0,17               | 1,29                    | 1,29          |
| dont SDIS  | 2,64           | 17,13          | 0,00               | 17,13                   | 19,78         |
| dont accompagnement<br>social  |                |                | 14,57              | 14,57                   | 14,57         |
| <b>Stratégies territoriales</b>  | <b>84,35</b>   | <b>13,66</b>   | <b>21,28</b>       | <b>34,94</b>            | <b>119,29</b> |
| dont Infrastructures et<br>mobilité                                    | 37,11          | 4,73           | 14,88              | 19,61                   | 56,72         |
| dont Aides aux territoires<br>de la Saône-et-Loire                     | 12,53          | 1,26           | 1,54               | 2,79                    | 15,32         |
| dont THD   | 30,00          | 1,40           | 0,62               | 2,02                    | 32,02         |
| dont aide au cadre de vie à<br>l'attractivité de la Saône-et-<br>Loire | 0,63           | 1,95           | 0,00               | 1,95                    | 2,58          |
| dont Soutien à une<br>agriculture performante                          | 2,25           | 1,19           | 1,09               | 2,27                    | 4,52          |
| dont Nouvelle ambition<br>culturelle                                   | 1,84           | 3,14           | 3,15               | 6,29                    | 8,14          |
| <b>Moyens départementaux</b>   | <b>15,72</b>   | <b>28,46</b>   | <b>17,91</b>       | <b>46,37</b>            | <b>62,10</b>  |
| dont Finances (hors<br>dépenses d'investissement<br>liées à la dette)  | 1,03           | 12,79          | 0,77               | 13,56                   | 14,59         |
| dont Ressources humaines   | 0,01           | 4,75           | 5,74               | 10,49                   | 10,50         |
| dont Autres moyens   | 14,69          | 10,92          | 11,40              | 22,32                   | 37,00         |
| <b>Totaux</b>  | <b>136,70</b>  | <b>399,65</b>  | <b>110,64</b>      | <b>510,29</b>           | <b>646,99</b> |

#### SOLIDARITES HUMAINES : amortir les effets de la crise en soutenant les plus défavorisés et en œuvrant pour le retour à l'emploi

Pour 2021, le budget départemental relatif aux solidarités humaines répondra à la nouvelle réalité sociale issue de la crise sanitaire. La santé restera un axe structurant avec la poursuite du déploiement du Centre de Santé Départemental sur le territoire. Le Département visera la modernisation de ses modalités d'intervention afin à la fois de faciliter le recours pour les habitants et de simplifier les échanges avec les partenaires. Le Département se mobilisera également sur les sujets majeurs renforcés par la crise actuelle que sont l'enfance et la famille, la pauvreté ainsi que la jeunesse.



\*Action sociale territorialisée : ensemble des agents polyvalents sur les territoires en charge de l'action sociale dans les différents domaines de l'autonomie, de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement (notamment Maisons Départementales de l'Autonomie et Maisons Départementales des Solidarités)

\*\* La masse salariale de la Direction de l'Enfance et de la Famille intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (10 M€)

#### ✓ Autonomie

Le montant consacré à l'autonomie, masse salariale comprise est de 465,6 M€.

Le Département confirme la priorité accordée à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. La politique « Autonomie » de la collectivité est mise en œuvre au quotidien par près de 80 agents

représentant plus de 5 M€ en année pleine, à la fois situés au siège du Département mais surtout dans les Territoires d'action sociale. La plupart d'entre eux entretiennent une relation directe avec les usagers et leurs proches, à l'image des évaluateurs et des instructeurs APA et PCH, dont les emplois relèvent de la filière sociale, médico-sociale ou administrative.

Hors masse salariale, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour l'autonomie s'élève à 190 M€ en fonctionnement et 6,18 M€ en investissement. La trajectoire financière s'appuie sur les axes du schéma départemental autonomie : accompagnement des parcours de vie, offre médico-sociale accessible en appui et en relai du milieu ordinaire de vie, notamment.

Au sein des 190 M€ alloués en fonctionnement 95,8 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées. Les frais de séjour en établissement et en accueil familial constituent la majeure partie de ces crédits (72,9 M€ soit + 1,57 M€ comparé au BP 2020). Les prestations individuelles représentent 18,17 M€ auxquels s'ajoutent notamment 3,7 M€ au titre du transport des élèves handicapés. Cette dotation évolue (+0,3 M€ par rapport à 2020) pour accompagner l'accélération de la scolarisation en milieu ordinaire.

Le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées atteint 0,9 M€ dont le fonds de compensation du handicap, permettant de consolider l'organisation autour de l'individualisation des parcours et de la réduction des délais de traitement des demandes, objectifs soutenus par la mise en œuvre d'une nouvelle étape dans l'évolution du système d'informations.

Les politiques en faveur des personnes âgées atteignent 93,7 M€. Les dépenses d'APA constituent la majeure partie de ces crédits (78,7 M€) avec l'aide sociale à l'hébergement (ASH) qui représente 12,03 M€. Le maintien à domicile constituera l'axe fort de la politique autonomie en 2021.

Au-delà des prestations individuelles, des réponses collectives en termes de prévention de la perte d'autonomie sont mobilisées au travers de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. En 2021 2,17 M€ seront consacrés à cet objectif, qui

dans ses modalités opérationnelles doit trouver les moyens d'une adaptation aux contraintes imposées par la pandémie. De manière transversale, le soutien au domicile comme choix de vie des personnes âgées ou en situation de handicap se traduit par une enveloppe de crédits à hauteur 62,2 M€.

Enfin, une attention particulière est portée à la pérennité des missions assurées par les structures et à leur capacité d'adaptation aux besoins évolutifs des personnes qu'elles accompagnent : le taux de reconduction des budgets pour 2021 est ainsi valorisé à 0,8% pour le champ du handicap et à 1% pour les EHPAD.

Sur le champ de l'autonomie, le soutien aux opérations d'investissement mises en œuvre par les structures s'élèvera en 2021 à 6,18 M€.

Les programmes d'investissements dans les établissements s'élèvent respectivement à 2,9 M€ pour les structures accueillant des personnes âgées et 0,85 M€ pour les personnes handicapées. Les évolutions structurelles de l'offre sont portées dans le cadre d'une politique contractuelle et d'appels à projet qui permet d'optimiser les investissements, de décloisonner les approches services/établissements et de répondre à l'évolution des besoins des populations (accueil familial notamment). Au-delà des évolutions du secteur médico-social, le développement d'une offre alternative à l'hébergement en institutions spécialisées, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, se concrétisera en 2021. Concernant plus spécifiquement les EPHAD, des travaux seront mis en œuvre notamment à la RDAS Cadoles (0,15 M€), à l'EPHAD de Marcigny (0,29 M€), à Charréconduit (0,11 M€), à Bois Sainte Marie (0,26 M€), à Pierre de Bresse (0,29 M€), à Frontenaud (0,53 M€), à Chagny (0,2 M€) et à Louhans CH Pernet (0,2 M€). Des travaux

seront engagés également sur les résidences autonomie (0,25 M€).

L'inscription de 1,38 M€ en investissement permettra au Département de soutenir les projets d'habitats inclusifs (0,41 M€), de développement de la télégestion pour les SAAD (0,1 M€) et de soutien plus global aux SAAD pour renforcer encore leur prise en charge de l'autonomie (0,87 M€ pour l'expérimentation relative aux véhicules, « kits Mad-Max », etc.).

Le soutien au secteur de l'aide à domicile est par ailleurs poursuivi avec un soutien de près de 1 M€ en investissement. Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) particulièrement mobilisés avec l'abandon du CESU au 1er janvier 2021 continueront d'être soutenus dans l'atteinte des prérequis techniques et fonctionnels du nouveau système de télétransmission. Celui-ci permettra de répondre aux attentes de simplification exprimées par les usagers quant aux modalités de prise en charge de l'aide humaine prestataire. Les risques et coûts de gestion pour les SAAD seront également mieux sécurisés. Pour le Département, la maîtrise du budget sera améliorée par un financement reposant sur le réel de l'exécution des prestations.

De plus, les démarches autour de l'amélioration des conditions d'exercice des métiers de ce secteur seront poursuivies au travers de la deuxième tranche d'un programme d'équipement (véhicules de services, aides techniques, etc.).

Il s'agit aussi de développer l'offre d'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées et de soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle modalité de gestion de cette activité à travers des aides spécifiques au démarrage d'un nouveau service d'accueil familial permettant le salariat des accueillants : aide à la mise en place du service (0,04 M€).

#### ✓ Insertion et logement

Les politiques d'insertion et du logement représentent 84,25 M€, masse salariale comprise.

L'insertion, le logement et l'accompagnement social constituent des missions fondamentales et historiques de l'échelon départemental. Déployées localement, elles sont aussi cadrées et appliquées au siège de la collectivité par 30 agents, représentant 2 M€ de masse salariale, issus des filières sociales et administratives, notamment chargés de préparer et d'instruire les actions collectives construites avec des opérateurs spécialisés, les différentes hypothèses d'aide individuelles ou les contrôles d'allocation du RSA.

#### Logement et habitat

Au total, 9,5 M€ seront consacrés à la politique du logement et de l'habitat en 2021, hors masse salariale.

Le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), levier majeur du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2022, pour répondre à l'accroissement du nombre de ménages en précarité financière dû à la crise sanitaire du COVID 19, s'élève à 2,18 M€

L'intervention du Département en faveur des associations œuvrant en matière de logement est maintenue (0,41M€). Ces structures contribuent à l'accès et au maintien dans le logement des publics, notamment les jeunes, favorisant ainsi leur l'insertion sociale et professionnelle.

Le dispositif « Bien vivre dans son logement », qui s'inscrit dans le cadre du Plan

Environnement départemental, se poursuit (0,12M€) : il permettra aux ménages très modestes de bénéficier d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée, pour réaliser leur projet de réhabilitation et accompagner le bon usage du logement et l'évaluation des gains avérés en économies d'énergie.

Dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat 2020-2022, le Département affiche un soutien financier de 3,75 M€ à l'OPAC Saône-et-Loire, premier bailleur social du département, pour mener une politique patrimoniale de qualité et une politique sociale répondant aux attentes des publics les plus fragiles.

Le budget dédié au nouveau Plan habitat du Département, d'un montant de 1,35 M€ sera une des actions phares du Plan Environnement, pour permettre à un plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

L'action du Département en faveur du renouvellement urbain s'élève à 0,5 M€ au budget primitif 2021.

Enfin, un soutien de 0,195 M€ du Département pour le projet de création d'ascenseurs, porté par Mâcon Habitat, est inscrit afin que ce bailleur social puisse valoriser la politique d'adaptation de son parc au vieillissement de ses locataires.

#### La politique d'insertion et le Revenu de solidarité active (RSA)

---

*Au total, 71,76 M€ seront consacrés à la politique d'insertion en 2021 dont 68,1 M€ au titre du RSA*

---

Le coût de l'allocation de Revenu de Solidarité Active (RSA) connaît une évolution à la hausse qui s'est accentuée du fait de la crise sanitaire du COVID-19. Le pilotage se fait dans l'incertitude pour cette allocation. Le nombre de demandes de RSA est en forte hausse depuis le début de la crise sanitaire. Au niveau national les allocations RSA auront progressé de +6,3% en 2020 (hypothèses du rapport Cazeneuve) et les projections pour 2021 oscillent entre +4,8% et +10% selon le scénario optimiste ou pessimiste. Si la croissance connue par le Département de Saône-et-Loire s'approchera des +7,9% en 2020, la prévision pour 2021 correspondra à une progression de +5,5%.

Une reprise très graduelle de la consommation après un deuxième confinement est à prévoir à laquelle s'ajoutent les risques toujours latents de fermetures d'entreprises, de licenciements économiques dans des secteurs en tension, fortement dépendants de la consommation et qui auront retrouvé leurs publics tardivement, ou qui auront restreint leurs activités post-Covid-19.

Ainsi, beaucoup de foyers vont voir leurs ressources se réduire, entraînant soit une augmentation de leurs droits sociaux, soit une entrée dans le RSA pour ceux qui ne pourront pas ou plus bénéficier du chômage (contrats courts, chômeurs de longue durée, etc.).

C'est pourquoi, dans sa démarche volontariste, la collectivité a entrepris de consolider les parcours des bénéficiaires du RSA en développant les clauses d'insertion dans ses achats socio-responsables, en expérimentant



des dispositifs innovants qui ont fait leur preuve dans d'autres départements, et notamment Opportunités emplois avec l'Association AgIRE (des principes d'action visant à la mise en place de circuits courts entre chercheurs d'emploi et entreprises locales, circuits mobilisés et valorisés par des chargés relations entreprises). Il s'agit également de promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le cadre des actions du Pacte territorial d'insertion : impact positif sur la société en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), en favorisant la diversité de son personnel ou en dialoguant en amont des projets avec les riverains et en favorisant l'emploi local. En outre les clauses d'insertion sociales seront développées, notamment dans le cadre des JO 2024, en lien avec la démarche ESS 2024.

Le Département accorde son soutien de 1,27 M€ en direction des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) par de l'aide au fonctionnement et à l'investissement de ces structures. Il s'agit d'une ligne budgétaire dynamique qui connaît une évolution à la hausse mécanique du fait de la revalorisation annuelle du RSA. En perspective, cette ligne pourrait connaître une évolution positive accentuée compte tenu des enjeux liés au Pacte ambition IAE. Le Pacte ambition IAE vise à accueillir en SIAE 240 000 personnes par an (plan national) à l'horizon 2022 contre 140 000 à ce jour. Il aura donc un impact direct sur les financements départementaux en direction des SIAE.

Par ailleurs, d'autres démarches innovantes seront consolidées en 2021, notamment la plateforme parrainage qui vise à accompagner des BRSA dans leurs recherches d'emploi et d'insertion via un parrain ; et la plateforme bénévolat qui vise à proposer des stages à des BRSA très éloignés de l'emploi au sein d'associations pour les réacculturer au monde du travail.

Le Département intervient également dans le champ de l'insertion au travers des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) (0,84 M€).

A cela s'ajoute son appui financier et stratégique auprès des dispositifs d'insertion socio-professionnels que les structures associatives déploient au quotidien : plateformes mobilité et de lutte contre l'illettrisme, agents de santé, régies de quartiers, travailleurs indépendants RSA, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), missions locales, etc. (0,4 M€).

#### ✓ Enfance et Famille

L'ensemble du budget Enfance et familles, masse salariale comprise, s'élève à 80,98 M€.

Concernant la masse salariale, plaçant le Département au premier rang des acteurs institutionnels des solidarités humaines, la protection de l'enfance et l'assistance aux familles mobilise aujourd'hui près de 350 professionnels dont plus de 230 assistants familiaux. Leurs compétences représentent un véritable investissement annuel de 22 M€, en faveur la prévention précoce par l'intermédiaire des médecins de PMI, des puéricultrices et sages-femmes, du recueil et du traitement des informations préoccupantes relatives à des mineurs, de la mise en œuvre des actions éducatives ou du placement, de l'accueil et de l'évaluation des mineurs non accompagnés ou de la politique locale d'agrément pour l'accueil des jeunes enfants.

Hors masse salariale, le Département destine, en 2021, 58,43 M€ aux politiques d'aide sociale à l'Enfance et 2,16 M€ au secteur de la protection maternelle et infantile (PMI). Ces budgets connaissent une augmentation



notable liée essentiellement à la contractualisation en prévention et protection de l'enfance signée en octobre 2020 entre le Département et l'Etat (+0,8% par rapport à 2020).

En matière de prévention et de PMI les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices etc...) et plus marginalement sur des subventions à des tiers : Maison des adolescents 0,22 M€, associations de prévention de santé, et médico-sociales, soutien à l'installation de professionnels de santé.

En matière de prévention et protection de l'enfance, les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- des actions à domiciles assurées en régie par les services territorialisés du Département (AED) et par des structures autorisées, tarifées et contrôlées par ce dernier (TISF et AEMO) ; (5,39 M€) ;
- des actions de prise en charge physique d'enfants confiés (40,7 M€) dont près de 8 M€ destinés aux MNA faisant appel aux établissements et services autorisés d'une part et aux assistants familiaux employés par le Département d'autre part (12,6 M€). L'accueil d'enfants confiés implique au-delà les agents du siège du Département (pilotage et coordination des placements, tarification, exécution budgétaire, suivi qualité et inspection des établissements...), et, enfin, des agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif) ;
- Le traitement des informations préoccupantes au plan départemental assuré en régie par la cellule de recueil

des informations préoccupantes (CRIP) et les équipes des TAS (équipes pluridisciplinaires sur les territoires d'action sociale (TAS).

Le budget 2021 intègre les enjeux de la loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfance et de la récente stratégie nationale 2020-2022 présentée par Adrien Taquet le 14 octobre 2019.

La candidature du Département de Saône-et-Loire déposée le 2 décembre 2019 pour inscrire la politique départementale dans le cadre de cette stratégie nationale a été retenue avec une trentaine d'autres Départements. Elle trouve sa traduction dans la contractualisation engagée par le Département avec l'Etat sur 3 ans le 12 octobre 2020.

Ce nouveau cadre de travail exigeant, pour lequel le Département a été retenu avec 30 autres Départements, permettra de réinvestir de façon significative cette politique publique, par un effort financier de 12 M€ sur 3 ans dont 6 M€ de contribution de l'Etat.

Ce contrat s'articule autour de quatre engagements phares :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir les droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Il prévoit sur la période 2020-2022, la mise en œuvre de 11 objectifs obligatoires et de 15 objectifs facultatifs.

Le programme d'actions retenu par le Département dans ce contrat met, ainsi, un

accent fort sur les missions de prévention précoce de la PMI et un renforcement des interventions à domicile (visites à domicile en PMI, AED, TISF notamment). Elle se traduit par la création d'une trentaine de postes pour soutenir ces missions essentielles (17 postes de puéricultrices, 3 postes de sages-femmes, 7 postes de travailleurs sociaux en AED, 3 psychologues et 3 coordinateurs TISF).

Concernant l'offre d'accueil, en 2021, dans le cadre de la contractualisation, ce n'est pas moins de 2,05 M€ supplémentaires qui seront consacrés à l'accueil des enfants confiés :

- 1,4 M€ seront consacrés à la création de 10 places supplémentaires en accueil d'urgence et 15 places supplémentaires d'accueil pérenne.
- 0,5 M€ pour la conduite de la phase 2 de l'équipe mobile handicap ASE opérationnelle depuis 2020
- 0,15 M€ pour la création de 4 places en centre parental

En investissement, fort de l'expérimentation conduite pour l'amélioration des conditions de travail des intervenants dans le champ de l'aide à domicile en leur mettant à disposition des véhicules, le Département étendra ces équipements au périmètre de l'Enfance à destination des travailleurs employés, par les structures réalisant des interventions à domicile en soutien aux difficultés rencontrées par les familles (0,39 M€).

Enfin, près de 0,92 M€ seront consacrés en 2021 à la restructuration d'établissements et de services de l'Enfance, parmi lesquels la poursuite de la rénovation thermique conduite pour la MECS Vaudebarrier (0,47 M€), les travaux pour l'institut St Benoit de Charolles (0,1 M€), le Centre Educatif Spécialisé Méplier à Blanzay (33 000 €) et le service de placement familial et Educatif du Prado (0,23 M€).

#### ✓ Les violences intrafamiliales (VIF)

Le Département, au regard de ses missions sociales généralistes, de ses compétences en matière de protection de l'enfance, de son rôle de chef de file de l'action sociale est impliqué de longue date dans la lutte contre les VIF. Ainsi les services du Département (service social, service de l'Aide sociale à l'enfance, service de Protection maternelle infantile, Maison locale de l'autonomie) interviennent à différents niveaux pour prévenir, détecter, évaluer des situations et pour orienter, accompagner, protéger les victimes. Le programme départemental de lutte contre les VIF a été adopté par l'Assemblée départementale le 26 juin 2018. Depuis sont intervenus des événements accélérateurs de mobilisation : le Grenelle contre les violences conjugales lancé en septembre 2019 et la crise sanitaire, provoquant elle le retard des mises en œuvre de plan et instaurant un confinement aggravateur des violences. Face à cette situation, le Département a mobilisé l'ensemble de ses services et leurs moyens (humains, financiers, de communication) et a mis en exergue la thématique VIF chaque fois que possible, par exemple en l'inscrivant comme critère prioritaire dans des appels à projets. [Les actions de ce programme seront confortées en 2021 pour 0,1 M€](#) coordonnant permanences territorialisées, actions ponctuelles, financement d'aides aux victimes.

Le Département s'inscrira dans la démarche opérationnelle proposée par l'Etat pour l'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie prévoyant le financement de 6 postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG). Dans un premier temps, ce cofinancement s'inscrit dans une convention triennale avec l'Etat (sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance FIPD) et des collectivités territoriales (villes ou intercommunalités).

#### ✓ L'action sociale territoriale

L'action sociale territoriale du Département est déclinée sur l'ensemble de la Saône-et-Loire par 400 agents de la filière sociale ou administrative constituant des équipes pluridisciplinaires, principalement depuis les Maisons des solidarités. Leur engagement permanent auprès des usagers accueillis ou accompagnés pour l'ensemble de leurs démarches en proximité représente pour la collectivité un montant annuel voisin de 14,6 M€.

#### ✓ Collèges, sports et jeunesse

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 54,05 M€ y compris la masse salariale.

Offensive quant aux conditions de fonctionnement des collèges départementaux et au soutien apporté à la pratique sportive, la collectivité consacre annuellement 19 M€ au travail d'entretien courant et de l'offre de restauration normés par l'intermédiaire des 477 agents affectés dans les établissements d'enseignement du second degré relevant de sa compétence ou organisant son exercice. La plupart de ces professionnels polyvalents sont issus de la filière technique et animés par le souci d'une prestation de qualité, dans des conditions d'hygiène encore renforcées depuis le début de la crise sanitaire.

#### ✓ Collèges

Hors masse salariale, 31,6 M€ sont prévus à destination des collèges publics et privés du territoire départemental, dont 20,05 M€ sont affectés à l'investissement, répartis entre 17,03 M€ pour les travaux, 2,77 M€ pour les équipements (achat mobiliers, équipements informatiques et numériques, matériels de cuisine, etc.) et 0,25 M€ pour le soutien à l'investissement auprès des collèges privés.

Le budget de fonctionnement des collèges s'élève à 11,56 M€, dont 0,82 M€ de travaux d'entretien, de location et de maintenance et 10,74 M€ répartis entre moyens généraux (4,14 M€), dotations (4,37 M€) et subventions aux 10 collèges privés (2,23 M€). Le budget de fonctionnement se caractérise également par une stabilisation de la dotation de fonctionnement des collèges (stabilité des effectifs) et par la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie, de gaz et d'électricité de la majorité des collèges (hausse contenue de la viabilisation due principalement aux taxes).

Outre la dotation, sont prévus les moyens d'entretien courant, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 0,12 M€ sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie ; de la même façon, une enveloppe de 0,12 M€ permettra au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel, en particulier le matériel de cuisine.

Concernant la section d'investissement, le budget de travaux dans les collèges propose en 2021 de nouvelles opérations répondant aux besoins pédagogiques, d'effectifs et intégrant les problématiques du Plan Environnement départemental, comme la maîtrise de l'énergie pour les collèges suivants (« éco-collèges » dans le cadre du Plan Environnement) : Camille

Chevalier à Chalon 1,8 M€, J. Prévert à Chalon 1,10 M€, Pasteur à Mâcon 0,74 M€, Pierre Vaux à Pierre de Bresse 0,75 M€ et en Varandaine de Buxy 0,4 M€. La restructuration du collège du Creusot se poursuit et 1,19 M€ seront engagés en 2021 de même que celle de Saint Germain du Plain pour 1,21 M€.

La campagne d'installation de contrôle d'accès va se poursuivre sur 12 collèges en 2021 à hauteur de 1 M€ (17 équipés fin 2020). Il est prévu une campagne de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie et d'anti intrusion pour 1,8M€ sur 4 ans.

L'investissement consacré à l'équipement des collèges publics (matériel informatique, matériel pour le fonctionnement du collège ou mobilier scolaire) s'élève à 2,9 M€. Le déploiement du référentiel des bonnes pratiques en hygiène et propreté se poursuit afin d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien de 22 collèges. A ce titre, 0,25 M€ sont affectés à la dotation de matériels ergonomiques. Cette action a pour finalité d'harmoniser les pratiques au sein des collèges et d'agir en matière de prévention sur la santé des agents.

Le soutien à la plateforme Agrilocal augmente de 25 000 € à 50 000 € et reste axé sur l'équipement du service de restauration. Ainsi les circuits courts et l'agriculture de Saône-et-Loire sont favorisés en améliorant la qualité des produits servis et les outils de travail des agents de restauration.

À la rentrée 2020, 52 collèges sont équipés de 9 200 tablettes pour un budget annuel de 1 M€. Une dotation de 0,67 M€ est également prévue pour le renouvellement du parc informatique.

#### ✓ Sport et Jeunesse

**2,7 M€ d'aides en fonctionnement** (hors plan de soutien exceptionnel de 0,58 M€ accordé à l'Assemblée départementale du 17 septembre 2020) **sont dédiés au sport, à la jeunesse et aux activités parascolaires** ; elles se caractérisent par la structuration suivante.

D'une part, le budget 2021 dédié au sport, augmenté d'1M€ en 2020, est reconduit à près de 2M€. Il permettra de soutenir, pour 0,2M€, quelques 200 écoles de sports (contre 100 en 2019), d'accompagner un nombre accru de clubs pour 1M€ et de comités départementaux pour 0,5M€. 0,1M€ sera à nouveau consacré à l'encouragement du parcours de performance de quelques 55 sportifs de haut niveau.

D'autre part, le budget 2021 dédié à la jeunesse et aux activités parascolaires (0,5M€) regroupe le fonds départemental d'aide à la vie associative locale à hauteur de 0,2 M€ y compris plus de 60 000 € de reports exceptionnels de 2020, les subventions allouées aux mouvements de jeunesse pour 0,2 M€, les dotations aux organisateurs d'accueils de loisirs pour 0,13 M€, 60 000€ pour le montage des projets du Conseil Départemental des Jeunes et 30 000€ pour le passage à une session unique de dépôt des appels à projets des collèges. 50 000€ vont permettre l'achat de gourdes en inox pour les élèves de 6ème du Département.

2 M€ d'autorisations de programme en matière d'investissement sont échelonnés sur la période 2020/2024, pour accompagner la mise à niveau des centres de préparation aux Jeux de Paris 2024, des cinq villes du Département labellisées « Terre de jeux 2024 ». 0,1M€ sera à nouveau consacré à l'achat d'équipements sportifs effectué par près de 50 associations et comités sportifs (contre 8 en 2019).

#### ✓ Protection civile

---

*19,8 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile*

---

L'année 2021 sera la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle convention pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département.

Le Département soutient la stratégie opérationnelle du SDIS 71 définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) approuvé pour la période 2019-2024 par arrêté préfectoral n° SDIS 19-195 du 14 juin 2019 après avis de l'Assemblée départementale du 14 mars 2019. Le schéma a pour axe principal la préservation de la capacité opérationnelle du SDIS 71, en agissant principalement sur la charge opérationnelle en se recentrant sur son cœur de métier, le « secours d'urgence », et sur sa ressource humaine, dans un esprit de « juste secours ».

Le redimensionnement des effectifs et des équipements engendre des dépenses incompressibles de fonctionnement qui impactent largement les charges à caractère général.

En matière d'investissement, le SDIS 71 poursuit sa politique d'aménagement du territoire et de modernisation de son patrimoine immobilier. Il optimise et renouvelle son parc véhicules en l'adaptant aux nouveaux besoins, avec des plans d'équipement en véhicules qui s'élèveront à 1,9 M€ par an.

Le Département apporte son soutien financier par le versement de quatre participations distinctes qui permettent au SDIS 71 de s'adapter aux évolutions décrites :

- une participation annuelle de "continuité de service" de 17,13 M€ soit + 1,5 M€ par rapport à 2020 en section de fonctionnement, destinée à couvrir en partie les charges récurrentes du SDIS 71 et lui permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire,
- une subvention en annuité, par laquelle le Département supporte in fine les échéances des emprunts immobiliers concernant les programmes structurants IMMO I et II. Elle sera de 0,96 M€ en 2021 ;
- une subvention annuelle d'équipement, en section d'investissement et selon les capacités du Département, permettant de concourir directement aux besoins de financement du SDIS 71 liés au plan immobilier en cours (plan IMMO III). Elle sera de 0,7 M€ en 2021 ;
- une subvention annuelle d'équipement autres permettant d'assurer la continuité de service en section d'investissement (véhicules, habillement, matériel de secours, informatique, transmission...) et ainsi d'équilibrer la section. Elle sera de 0,7 M€ en 2021.

Une enveloppe de 0,29 M€ sera également dédiée aux communes pour leur permettre de financer les travaux d'amélioration de leurs centres de première intervention (CPI), pour celles qui en possèdent.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'association départementale de protection civile pour un montant de 8 000€.

#### ✓ Centre de Santé Départemental

---

*Le Centre de santé départemental est aujourd'hui articulé autour de **6 implantations territoriales** - Autun, Chalon-sur-Saône, Digoin, Mâcon, Montceau, Creusot- et **22 antennes***

---

Le budget total consacré à la politique publique de santé s'élève à 9,1 M€ y compris la masse salariale.

En 2020, le Centre de Santé a transformé l'antenne du Creusot en un centre territorial ce qui vient étoffer la couverture du département. Dans le contexte de crise épidémique, le recours à la télémédecine s'est avéré indispensable. Le centre de santé départemental s'est mobilisé en urgence afin d'assurer la sécurité et la continuité des soins des patients et des soignants.

La téléconsultation qui devait être opérationnelle au cours du deuxième semestre 2020 l'est finalement depuis début avril dans l'ensemble des centres de santé territoriaux.

1680 téléconsultations ont été réalisées en 8 mois.

---

*66 000 consultations réalisées 2020<sup>1</sup>*

---

Le recrutement de médecins généralistes se poursuit : actions en direction des facultés de médecine, campagnes ciblées, salons spécialisés. De nouvelles pistes seront développées : sélection d'un cabinet spécialisé.

Afin d'assurer l'accueil des patients nécessitant une prise en charge rapide, une salle dédiée aux petites urgences sera progressivement aménagée au sein de chaque centre de santé

territorial comme cela est déjà le cas au centre de santé territorial de Mâcon.

Le budget 2021, approuvé préalablement par le conseil d'établissement du centre de santé, est basé sur un principe d'équilibre, dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental (3,2 M€), à laquelle s'ajoutent les financements de la CPAM (4,4 M€), des interventions pour des structures médico-sociales (0,1 M€) ainsi qu'une participation du Département (1,2 M€), correspondant à la masse salariale des médecins qui s'impliqueront dans les missions obligatoires (PMI, APA, ASE, MDPH) et aux frais de déploiement des nouvelles antennes.

Les dépenses du Centre de santé départemental (8,7 M€), suivies en budget annexe traduisent l'effet, en année pleine, du fonctionnement des antennes ouvertes en 2020.

Ce budget intègre, aussi, l'ouverture de nouvelles antennes et le renforcement des équipes. L'année 2021 devrait voir également l'ouverture d'un septième centre de santé territorial. La masse salariale représente la dépense principale du centre de santé (à hauteur de 8 M€). 0,37 M€ seront consacrés à l'équipement des centres et antennes et à la promotion du projet. 0,52 M€ seront nécessaires pour le fonctionnement de tous les sites du centre de santé.

---

<sup>1</sup> Chiffres au 31/10/2020



#### ✓ Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

---

#### *Un effet intense de la crise sanitaire sur la pauvreté*

---

Le Département a signé le 28 juin 2019 avec l'Etat, [une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi](#). Cette contractualisation s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le comité d'évaluation de la Stratégie de lutte contre la Pauvreté a publié une note d'étape qui tire le signal d'alarme sur les difficultés de subsistance accrue de certaines tranches de population qui n'ont pas autant que d'autres bénéficié du système de sécurité de la protection sociale mis en place par l'Etat depuis le début de la crise sanitaire. Fracture numérique, inégalités éducatives subies par les enfants dans certains foyers durant les périodes de confinement, étudiants pauvres, travailleurs indépendants précarisés, sont autant d'alertes aggravant la situation de la pauvreté.

Une étude socio-démographique de la Saône-et-Loire sera initiée sur une prospective de 10 années pour mieux connaître les facteurs de pauvreté dans le Département et déterminer les problématiques à traiter prioritairement pour l'avenir. Elle doit permettre d'identifier les processus locaux de paupérisation et de disparités territoriales.

En 2020, à la suite de la sollicitation de l'Etat pour doubler les crédits du plan pauvreté pour 2020, le Département a abondé l'enveloppe financière à hauteur de 1,36 M€, à parité avec l'Etat, pour financer en priorité le dispositif jeunes majeurs (DJM) de l'Etat et les contrats

jeunes majeurs du Département destinés à l'accompagnement de l'autonomie des jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

En 2021, l'enveloppe prévue s'élève à 0,86 M€ impliquant un financement de l'Etat de 0,43 M€

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi prévoit en 2021 l'approfondissement des actions suivantes comme une réponse forte à la crise.

Sur le champ de l'aide sociale à l'enfance :

- Un dispositif d'accès au logement pouvant profiter à 20 jeunes sortants de l'ASE, prévoyant une grande diversité des types de logement adaptés à ces jeunes, avec un accompagnement social renforcé, transition nécessaire vers l'autonomie
- La création d'une association des anciens de l'Aide sociale à l'enfance (ADEPAPE) qui permettra une meilleure prise en compte de la parole et de l'histoire des personnes ayant connu un parcours de placement
- La poursuite d'ateliers artistiques de remobilisation de jeunes en situation complexe
- Le dispositif « jeunes majeurs », permettant une transition vers l'autonomie

Sur le champ de l'accompagnement social :

- La poursuite de la mise en réseau des acteurs de l'accueil social de proximité, au travers d'une charte de partenariat, de formations conjointes et d'une plateforme collaborative et de ressources
- L'expérimentation sur 3 secteurs et le déploiement de la démarche de référent de parcours qui vise à simplifier le suivi des usagers relevant de plusieurs problématiques sociales

Sur le champ de l'insertion :

- La transformation des procédures de gestion et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par de nouveaux outils numériques visant à réduire le délai d'entrée dans le parcours d'insertion
- La poursuite des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les bénéficiaires du RSA : parrainage, missions de bénévolat, Opportunités Emploi
- Le développement des clauses d'insertion dans la commande publique pour favoriser l'emploi des personnes en insertion

Sur le champ de l'inclusion numérique :

- La poursuite du déploiement des réseaux d'inclusion numérique à l'échelle départementale
- Des ateliers pour les professionnels et le grand public
- La mise à disposition d'ordinateurs reconditionnés pour des familles en situation d'exclusion numérique

#### ✓ **Gestion de la convention globale du Fonds Social Européen** ☆

Le Département a signé avec l'Etat une convention de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2018/2020, prolongée jusqu'en 2021, pour gérer une enveloppe de programmation d'environ 6 millions d'euros. 650 000 € ont ainsi été accordés par l'Etat pour permettre cette prolongation de programmation en 2021.

1 120 000 € ont ainsi été inscrits au BP 2021 pour permettre la réalisation de ces années de programmation et permettre la tenue des programmations engagées.

Cette enveloppe FSE est programmée autour d'appels à projets annuels pour lutter contre la

pauvreté et promouvoir l'inclusion des Saône-et-Loiriens les plus éloignés de l'emploi : l'inclusion active, en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi. En 2021, le Département mobilisera de manière approfondie ces fonds européens comme un levier supplémentaire pour répondre à la crise économique résultant de la crise sanitaire.

En 4 années, de 2018 à 2021, le soutien FSE aura permis :

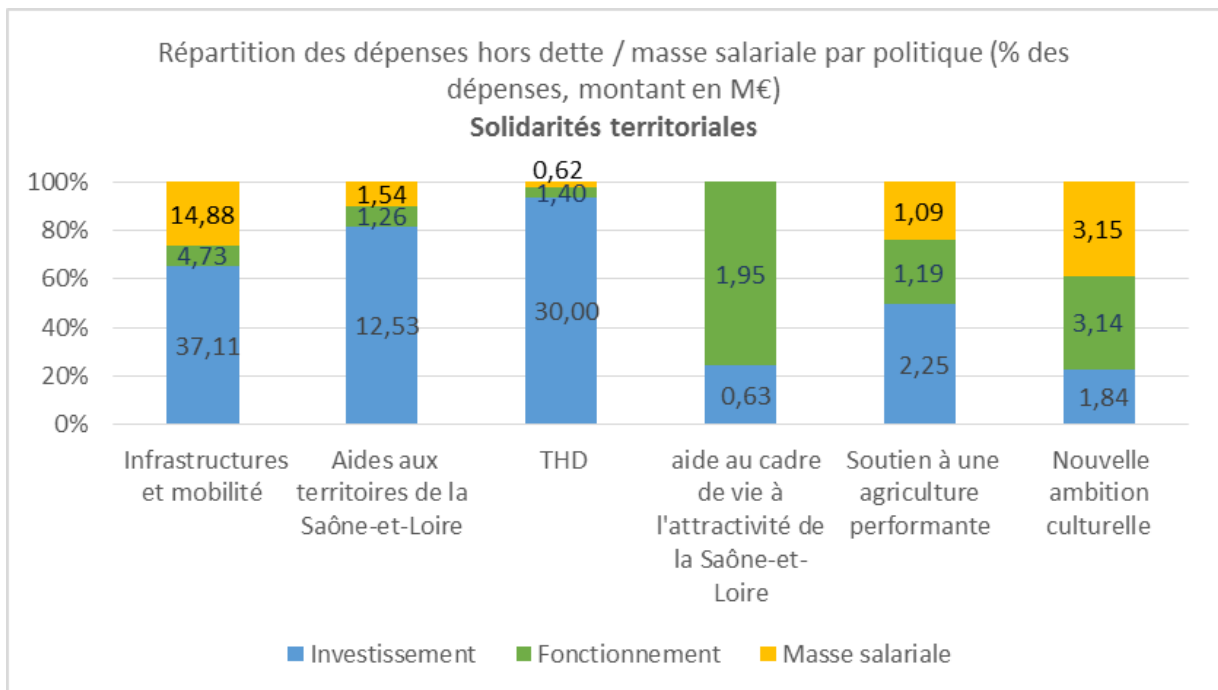
- 9 800 accompagnements de Saône-et-Loiriens très éloignés de l'emploi (projection) ;
- 6 M€ programmés (projection) ;
- 30 à 35 opérations annuelles différentes.

La gestion des financements européens et notamment du FSE emploie aujourd'hui 3 agents départementaux.



SOLIDARITES TERRITORIALES : renforcer l'attractivité de la Saône-et-Loire pour faire face à la crise et préparer l'avenir

Au-delà des investissements classiques et importants, notamment sur les routes, pour les collèges, le très haut débit ou l'agriculture, l'année 2021 permettra de consolider les actions du Plan Environnement, en favorisant la rénovation énergétique, en développant la biodiversité ou encore en accompagnant les territoires dans leurs transitions. Le Plan Environnement sera décliné dans chaque politique publique et un suivi de ses actions sera assuré, notamment au travers du rapport de développement durable annuel. L'attractivité du territoire sera également un axe fort en 2021 notamment au travers de la poursuite du projet d'« équipement culture, loisirs, attractivité touristique » ECLAT et de projets phares tels que l'accueil du Tour de France ou le Plan Vélo.



\* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys et retraitée dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.

#### ✓ Le Plan Environnement

Le **Plan Environnement** voté en juin 2020 amène à repositionner l'ensemble des politiques publiques et des pratiques pour s'adapter aux nouveaux enjeux du changement climatique.

Ainsi, en 2021, se poursuit le développement des itinéraires dédiés aux déplacements doux (voies vertes, balades vertes) et à l'encouragement de l'usage du vélo et vélo à assistance électrique par le renouvellement du chèque vélo pour 500 000€. Le Département mettra en place de nouvelles pratiques pour les déplacements de ses agents en 2021.

Le Plan Nature qui vise la plantation de 600 000 arbres d'ici 2030 a débuté en 2020 et se prolongera en 2021 sur différentes actions de plantation d'arbres ou développement des haies et forêts sur les fonciers du Département (Azé, Saoneor, Cuiseaux, sur les équipements et sites culturels, etc...), en soutien de particuliers sur leurs propriétés et en accompagnement des collectivités et avec la poursuite du programme 1 gourde, 1 arbre pour les collégiens. 800 000€ y seront consacrés.

Le développement des équipements en énergies renouvelables et des investissements d'économie d'énergie seront également favorisés, en particulier pour améliorer la performance thermique et la qualité environnementale des logements des Saône-et-Loiriens. Le Département investit également dans ses propres bâtiments en particulier avec un vaste plan de transformation et création d'éco-collèges.

#### ✓ Routes et infrastructures

Le budget total consacré aux routes et infrastructures départementales s'élève à 56,72 M€ y compris la masse salariale.

En matière de masse salariale, la responsabilité des études, des travaux et de l'entretien des infrastructures départementales (routes, ouvrages d'art, voies vertes) ou des espaces naturels préservés, condition essentielle d'une mobilité et d'une attractivité touristique satisfaisantes en Saône-et-Loire, est déterminée par l'engagement de près de 340 agents relevant de la filière technique et dans une moindre mesure, de la filière administrative. Ils représentent à l'année un montant de 14,8 M€, pour répondre avec pragmatisme aux niveaux de service définis par l'Assemblée départementale. La distribution spatiale de leur savoir-faire est organisée en proximité dans le périmètre de 25 centres d'exploitation en veillant à observer un ratio proche de 30 kilomètres de linéaire pondéré par agent.

Près de 42 M€ seront alloués aux routes et infrastructures hors masse salariale pour 2021 incluant le réseau des voies vertes et les espaces naturels sensibles.

Concernant le budget de fonctionnement, 4,68 M€ seront consacrés aux routes et infrastructures en 2021. S'il est principalement constitué de dépenses d'investissement et de ressources humaines (budget DRHRS), le budget de fonctionnement relatif aux routes et infrastructures n'en revêt pas pour autant une moindre importance. Ces dépenses répondent en effet à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, maintenir un niveau constant d'entretien permet de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, plus de 50% de ces dépenses (2,49 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales. Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, 16% seront orientés sur la viabilité hivernale et en particulier les prestations des entreprises venant compléter les services majoritairement internalisés.

Le pilotage budgétaire de la viabilité hivernale est basé sur une adaptation des besoins au regard des conditions climatiques observées dans le cadre de l'équilibre inchangé des prestations effectuées en régie et celles externalisées. Enfin, les dépenses de signalisation constituent le troisième poste en fonctionnement avec un niveau de dépenses de 0,63 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale pour 0,61 M€).

Le budget pour les dépenses d'investissement s'élève à 37 M€ Il représente un niveau important d'investissements qui sont pour environ 45% prévus en autorisations de programme (AP) et pour presque 55% en opérations individualisées et commandes diverses.

Sur les 17 M€ de crédits prévus en AP, trois projets portent la majorité des crédits :

- 1,67 M€ pour la desserte ZI Nord « Saôneor », mise en service en octobre 2019 Le projet s'achèvera en 2021 avec les aménagements paysagers et les mesures compensatoires environnementales ;
- 4,1 M€ pour les travaux de réparation du Pont de Bourgogne.
- 8,5 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA ; la phase 2 a déjà fait l'objet d'une avance de 10 M€ à fin 2018, et les participations du département ont repris en 2020.

Les opérations individualisées, avec un montant prévisionnel de 20 M€, concernent :

- Les travaux sur les chaussées (11 M€), autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et au renforcement et calibrage des routes départementales. Ce programme est établi par le pôle ingénierie et environnement routier en collaboration avec les services territoriaux d'aménagement au regard de la politique de gestion raisonnée des chaussées ;
- Plusieurs projets routiers d'importance sont prévus en 2021 soit par leur réalisation, soit par le lancement de leurs études (recalibrage de chaussée à Lessard le National, reprise de devers à St Ambreuil, reprise de carrefour à Laizy, stabilisation et correction devers à St Agnan, reprise de devers à Coublanc, à Chateauneuf et à Chassigny sous Dun, recalibrage renforcement à La Comelle, reprise de carrefour à Sevrey, reconstruction de chaussée instable à Laives, création écluse à Sigy le Chatel, reprise de carrefour à St Pierre le Vieux, carrefours à aménager à Lugny, à St Rémy, St Germain du Plain et à Sevrey, aménagement de la RD en sortie du parking des grottes d'Azé pour meilleure visibilité.
- Les investissements sur les ouvrages d'art représentent près de 2,20 M€, soit 11% des opérations individualisées telles que les réparations de murs à Chamilly et sur le Pont d'Ajoux à Marmagne, du Ponceau des Césars à Chassy, du pont Paron à St Rémy, du pont de Cortenchize à Branges, du pont des Brosses à Chapaize, du pont des Chagnots à Saint Léger du Bois, de la buse des Perraudins à Torcy, du pont du Tarte à Volesvre, du pont des Carrés

à Paray le Monial, du pont Monin à Baudrières, du pont des Noyers à Cuiseaux. Les différentes signalisations représentent un poste moindre (1,10 M€) mais néanmoins toujours très important au regard des enjeux de sécurité ;

Des recettes de fonctionnement importantes sont prévues (1 M€) provenant essentiellement des redevances d'occupation du domaine public, des contributions des responsables de dommages au domaine public routier et de la vente d'eau (Barrage du Pont du Roi).

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancement ou subventionnement soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes d'investissement non négligeables (1,3 M€) pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage, telles que les opérations Saoneor (Etat, Région, Grand Chalons) et les voies vertes (notamment Région et FEDER).

#### Le développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité du déploiement d'un réseau de voies vertes touristiques initié en 1997, le Département a voté le 19 décembre 2019 le principe d'un nouveau schéma directeur pour étudier la réalisation de plus de 150 km de nouvelles voies vertes, en complément des 269km de voies existantes. Ces nouveaux itinéraires sont constitués de 3 axes :

-Une liaison Cluny/Charolles/Paray-le-Monial (passant par Saint-Point et Tramayes)

Une ramification depuis le secteur de Montmelard/Gibles/La Clayette jusqu'au département de la Loire

-Une liaison Nord/Sud entre Autun et Digoin qui présente les caractéristiques d'un itinéraire stratégique permettant d'offrir une alternative

d'itinéraire doux entre Autun et Digoïn le long de l'Arroux entre la grande traversée du Massif Central et le tour de Bourgogne à vélo

Une étude de faisabilité de ces itinéraires a été réalisée en 2020 en concertation avec les EPCI traversés afin d'affiner les sections à étudier plus finement.

En 2021, les études se poursuivront ainsi sur les sections prioritaires définies pour permettre la mise en chantier progressive de l'extension de ce réseau de voies vertes, études estimées à 0,3 M€ dans le budget 2021.

En complément, afin de soutenir les projets de dimensions plus locales mais aussi pour maintenir un niveau de qualité des infrastructures créées jusqu'alors, plusieurs modalités ont été actées :

- donner les moyens de manière plus incitative aux collectivités d'aménager des Voies vertes ou itinéraires cyclables notamment au travers de l'Appel à projets départemental en revoyant à la hausse la mesure correspondante ;
- maintenir le renforcement de la stratégie d'entretien lourd du réseau existant ;
- déléguer l'entretien courant aux collectivités locales traversées lorsque de nouvelles sections sont aménagées par le Département.

A ce titre, le budget 2021 intègre en continuité des budgets précédents une ligne de crédits de 0,7 M€ pour l'entretien lourd du patrimoine existant.

#### La préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

Depuis 2006, le Département s'est engagé dans une politique en faveur des espaces naturels sensibles et a, à ce jour, aménagé et ouvert au public 3 sites. Le 18 juin 2020, un nouveau schéma directeur des espaces naturels sensibles a été voté. Ce nouveau schéma prévoit un développement du nombre de sites, soit en propriété du Département à travers plusieurs projets en cours, dont l'étude d'un ENS à proximité du projet ECLAT, soit à travers la labellisation de sites appartenant à d'autres acteurs (collectivités, associations). La labellisation s'exercera par la signature de conventions engageant les propriétaires des sites à établir des plans de gestions adaptés et à les gérer suivant ces plans de gestions, ainsi qu'à les aménager pour qu'ils soient ouverts au public. En contrepartie, le Département apportera un soutien en matière de communication et de mise en réseau des propriétaires des sites, mais aussi un soutien financier à travers une nouvelle action de l'appel à projets départemental.

En ce qui concerne les sites du Département, 3 projets doivent être aménagés en 2021 : un sentier « découverte » au barrage du pont du Roi, un autre sentier découverte autour des grottes d'Azé, et l'aménagement d'un marais à Massilly. Ces aménagements consisteront, suivant les sites, à réaliser des cheminements, pouvant localement nécessiter un platelage en bois, à réaliser des postes d'observation, et à mettre en place des panneaux d'interprétation le long des sentiers afin d'expliquer les sites, leurs caractéristiques et particularités au public. 0,15 M€ sont inscrits au budget 2021 dans cet objectif.

#### ✓ Aménagement numérique-Très Haut débit 📶

Le budget total consacré à la politique publique (hors emprunt) s'élève à 32,02 M€ y compris masse salariale.

La programmation et l'extension du réseau Très haut débit d'initiative départementale ainsi que la coordination de multiples intervenants mobilise directement les compétences d'une dizaine d'agents au profil technique ou administratif, dont l'intervention est précédée ou prolongée par les ressources spécialisées localisées en proximité ou au siège de la collectivité, pour les études de terrain, la réalisation des travaux, le contrôle des opérations et le règlement des prestations réalisées. Elle représente annuellement plus de 0,6 M€.

Le Département poursuit les travaux visant à déployer la fibre à l'échelle du territoire avec un objectif de couverture de la totalité du territoire d'ici 2023. Les premières prises ont été commercialisées fin 2019. Malgré la crise sanitaire, 8 000 prises sur 22 500 en travaux seront commercialisées fin 2020-début 2021.

Pour 2021, il est prévu : la mise en chantier de 20 000 prises supplémentaires pour 30 M€, le renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 visant à l'accélération de la production des études et la prolongation des marchés de travaux avec les groupements d'entreprises qui finaliseront les études d'exécution.

Parallèlement, les études pour la réalisation du schéma des usages numériques seront lancées. De plus, le contrôle des engagements de déploiements prévus sur la zone AMEL déployée par la société COVAGE, phase 2 du projet départemental sera maintenu.

Par ailleurs, au budget principal, dans le cadre du programme « zones blanches de téléphonie mobile », la contractualisation entre le Département et les opérateurs de téléphonie pour la mise à disposition de sites d'emplacement de pylônes permettra de poursuivre l'installation des équipements de diffusion de la 4G et d'assurer une couverture mobile de qualité pour l'ensemble du territoire départemental.

Sur la partie relative aux montées en débit, les dépenses diverses (maintenance, location...) resteront stables par rapport à 2020 (58 K€).

#### ✓ Accompagnement des territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire 🏘️

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 17,9 M€ y compris la masse salariale.

Pour l'aide aux territoires, variée dans ses formes et ses déclinaisons, la collectivité emploie près de 30 agents chargés de concevoir et proposer les solutions de soutien d'une part, d'instruire, de mettre en paiement, avant d'en rendre compte, d'autre part les différentes mesures d'assistance directe en matière d'assainissement par exemple ou de subventionnement décidées par le Conseil départemental. Cet effectif, technique ou administratif, est évalué à près d'1,5 M€ par an.

Le Département renforce son soutien aux collectivités (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de mutualisation) en intégrant le financement de nouveaux projets liés au plan environnement dans son appel à projets « Territoires » et en poursuivant le développement d'une ingénierie nécessaire à l'éclosion, au montage et au suivi des projets.



Pour cela, les crédits de paiement pour les appels à projets en cours complétés de l'appel à projet 2021 s'élevaient à 8 M€ comprenant les projets structurants. L'appel à projets sera décliné autour de 5 volets thématiques : services de proximité du quotidien ; urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement ; développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires ; mobilités physiques et numériques ; santé.

L'aide aux territoires poursuit également son soutien sur les projets exceptionnels retenus depuis 2019 pour un montant de 0,35 M€.

---

#### *Appel à projets territorial 2021 : plus de 11 M€ au profit des collectivités territoriales de Saône-et-Loire*

---

L'enveloppe de l'Appel à projets « Territoires » 2021 est augmentée de 2 M€ pour atteindre 11 M€ de crédits d'engagement. Ces crédits supplémentaires sont réservés aux nouveaux projets estampillés « plan environnement » et suivant les thématiques suivantes : préservation et gestion économe de l'eau, préservation et valorisation de la biodiversité, nouvelles mobilités du quotidien, accompagnement de la transition énergétique.

Pour faire éclore et mener à bien les projets, les financements sont maintenus auprès de l'Agence technique départementale 71 (ATD) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à hauteur respectivement de 0,4 M€ et 0,45 M€, du SYDRO (50 K€).

Le soutien au Parc naturel régional du Morvan est confirmé avec une participation de 95 000 €.

Par ailleurs, avec le changement climatique, l'eau et plus particulièrement l'eau potable,

sera un enjeu des années à venir comme identifié dans le Plan Environnement, sous des axes divers : participation aux différentes études de recherches de nouvelles ressources et d'interconnexion des réseaux, maîtrise des eaux pluviales, lutte contre le ruissellement, maintien des équipes de suivi des systèmes d'assainissement (Réseaux et stations de traitement).

Ainsi, le Département entend continuer et renforcer les moyens destinés au développement de cette politique par :

- le maintien de son assistance technique (coût global de 0,9 M€ : assainissement, gestion des rivières, puits de captages) ;
- le financement des investissements dans le cadre des appels à projets mais également l'enveloppe dédiée (AP de 1,5 M€) aux intercommunalités qui pourra être élargie à d'autres projets en lien avec la sécurisation des approvisionnements.

En parallèle, l'énergie sera un axe important de la politique publique. Un nouveau technicien Energies au service des collectivités est en place depuis fin 2020, il apporte un soutien technique pour le développement de leurs systèmes d'énergie renouvelables et le financement des projets. L'établissement d'un contrat territorial énergie avec l'ADEME permettra de mieux financer et d'obtenir des moyens de suivis supplémentaires.

Le Département accompagnera également en 2021 les territoires dans les projets de dynamisation des centres-bourges et lieux de centralités en milieu rural pour conserver les commerces et services de proximité et les conditions d'accueil des populations dans un cadre de vie respectueux des enjeux environnementaux.

Enfin, le développement de la nouvelle politique randonnée avec l'établissement de nouveaux itinéraires avec les

intercommunalités est renforcé avec l'application d'une nouvelle identité et un travail soutenu avec les interlocuteurs locaux. Ce travail est également mené avec les collectivités dans le domaine de la biodiversité.

#### L'attractivité de la Saône et Loire

L'attractivité et le tourisme font l'objet d'une attention particulière dans la politique départementale. 2,58 M€ de moyens financiers y seront dédiés en 2021. Le secteur du Tourisme et des activités commerciales qui en dépendent est particulièrement touché par les effets de la crise sanitaire et les décisions de confinements. Pourtant ces politiques restent d'importants leviers d'action pour la vitalité du territoire. Plusieurs actions seront poursuivies.

Le projet stratégique de la « Route71 Bourgogne du Sud » a démarré son déploiement avec le lancement officiel de l'application [www.route71.fr](http://www.route71.fr) à Brançon, en mai 2019. Il s'est poursuivi en 2020 à hauteur de près de 0,5 M€ avec l'implantation d'un réseau de bornes interactives, véritables jalons des appellations et des hauts-lieux touristiques. Le dispositif, unique en France, de route départementale et digitale des vins et du patrimoine, sera alors complètement opérationnel. Après 15 bornes déployées en 2020 prioritairement dans les villages d'appellation viticole, 2021 verra la dernière session d'installation des bornes avec un déploiement de 19 nouveaux sites patrimoniaux, de loisirs les plus fréquentés et emblématiques, pour une couverture équilibrée du territoire. De nombreux partenaires du département, hôteliers, restaurateurs, se sont faits les ambassadeurs de la Route 71 tout au long de l'année 2020. Cette application, qui vise dans un premier temps la filière de l'œnotourisme, s'adresse à toute la Saône-et-Loire, et valorise l'ensemble des atouts touristiques des territoires.

De plus, l'Agence Départementale du Tourisme « Destination Saône-et-Loire » conserve le soutien du département pour le développement des actions touristiques génériques en direction des territoires (itinérance vélo, fluviale, etc.), notamment pour la promotion de la « Route71 Bourgogne du Sud ». Son budget est consolidé à cet effet à 1,5 M€ dont la moitié sera dédiée à des actions ciblées. De plus, l'agence sera de nouveau mobilisée sur une seconde campagne de promotion touristique pour continuer à soutenir les acteurs locaux après les multiples confinements et en lien avec l'accueil du Tour de France sur le territoire. Le soutien aux offices de tourisme est par ailleurs maintenu à travers une aide à l'UDOTSI pour 20 000 €.

Le projet de réhabilitation de la cité des Vins au sein des bâtiments actuels de la Maison des vins du BIVB et de la Maison Mâconnaise des vins se poursuit. Une avance de 30% correspondant à 90 000 € a été versée en 2019. Un acompte supplémentaire est prévu à hauteur de 60 000€ en 2021, et de 0,15 M€ en 2022.

Partenaire du département pour la mise en place du Plan de relance en faveur des territoires, la Chambre de commerce et d'industrie sera associée encore en 2021 avec un soutien de 15 000 € destiné à fournir les expertises nécessaires sur le secteur de l'attractivité et du Tourisme.

Le département reconduit également la campagne de fleurissement en 2021 avec une enveloppe prévisionnelle de 21 000 €.

Pour 2021 le soutien au SYAB est confirmé à 0,13 M€ avec le maintien d'une enveloppe d'investissement de 0,08 M€ au titre de l'effort départemental pour la plateforme aéroportuaire de Saint-Yan. Le projet de remise à niveau de la piste estimé à ce jour à 8,4 M€, a été doté en 2020 à hauteur de 1,6 M€.



Le GIP Equivallée Haras national de Cluny constitue un enjeu majeur d'animation de la filière équine que porte le Département. L'année 2021 devrait acter une nouvelle convention de partenariat pour le maintien d'un soutien départemental d'autant plus nécessaire après une saison 2020 très perturbée. Il est complété de la cotisation de membre du groupement à hauteur de 70 000 €. Pour faire face aux enjeux économiques et environnementaux de transition de l'équipement, le Département investira 330 000 €. Le soutien à la filière équine sera un axe fort de la politique départementale pour maintenir l'excellence équestre agricole et soutenir le tourisme sur ce secteur.

Enfin, dans le cadre de sa politique de développement de l'attractivité touristique, la réflexion engagée sur le besoin d'un « équipement culture, loisirs, attractivité touristique » (ECLAT), vitrine départementale, ayant pour objet de mettre en évidence le potentiel de richesse du territoire autour de spectacles vivants se poursuit. Une inscription de crédits d'un montant de 0,1 M€ permettra de poursuivre le financement des études pré-opérationnelles d'aménagement urbain pour l'accompagnement du projet (accessibilité, VRD hors site, conditions de mobilisation foncière).

#### ✓ Soutien à la politique agricole

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 4,52 M€ y compris la masse salariale.

La masse salariale départementale consacrée au soutien à la politique agricole est de 1 M€. L'action départementale en faveur d'une agriculture performante suppose, outre le développement et la coordination d'initiatives

locales impliquant en permanence plusieurs chargés de projet, un relais administratif fort pour l'instruction et la mise en paiement du soutien sollicité de façon croissante ces dernières années face aux contraintes et difficultés majeures rencontrées par ce secteur d'activité, également vecteur du rayonnement de la Saône-et-Loire par-delà ses limites.

En lien avec sa volonté d'agir dans le cadre de son plan environnement adopté en juin, le Département souhaite poursuivre son soutien au monde agricole en 2021.

L'agriculture demeure une politique importante, source d'activité et donc d'emplois mais aussi d'attractivité et de préservation des terres et des cheptels. Cette politique est aussi un enjeu de solidarité sociale, pour améliorer les conditions de travail de nos agriculteurs et leur niveau de revenu, accompagner les changements et les transitions qui s'opèrent aujourd'hui.

En 2020, outre la crise sanitaire, les agriculteurs n'ont pas été épargnés par la sécheresse, à nouveau. Aussi, le Département a repoussé d'une année supplémentaire le calendrier de démarrage de remboursement du plan d'aides accordé dès la fin 2018 et poursuivi au printemps 2019. Les agriculteurs seront par ailleurs soutenus au travers des aides proposées par le Département dans le cadre du Plan Environnement sur les dispositifs de récupération des eaux.

En 2021, le Département consacrera près de 3,4 M€ à sa politique agricole dont 2,25 M€ en investissement et 1,19 M€ en fonctionnement.

La politique agricole départementale soutient le développement du « manger local », l'aide à l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, l'attractivité des appellations promues par l'agriculture et l'élevage de Saône et Loire.

Dans le cadre de la convention de partenariat d'interventions économiques avec la Région Bourgogne Franche-Comté le Département mobilisera près de 0,85 M€ en 2021 pour le dispositif du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles.

Pour la préservation de la valeur environnementale, le développement des pratiques et productions d'agriculture biologique, le Département apportera un montant global d'aides déclinées au travers du plan Environnement sur des actions de développement du maraichage (50 K€), d'agroforesterie (15 K€) et surtout d'un plan Eau en faveur de la transition écologique de l'agriculture de 0,8 M€.

Favoriser l'alimentation saine et de qualité des Saône-et-Loiriens et en particulier des jeunes qui fréquentent les collèges est également une préoccupation constante du Département. Celui-ci apporte son ingénierie et ses financements pour passer du pré à l'assiette le plus directement possible notamment via la plateforme Agrilocal et les projets alimentaires de territoires. Avec 80 000€ de chiffre d'affaires généré, 80% des produits proposés dans un rayon de 100 kilomètres et près de 50% dans le Département, Agrilocal joue pleinement son rôle et vise en 2021 l'extension de son offre et l'élargissement à tous les acheteurs de la restauration collective.

Le Département agit aussi sur le maintien de cette profession agricole qui souffre par des actions originales sur la santé et l'accompagnement social pour un montant de 0,27 M€. Ces actions sont menées conjointement avec la MSA et la Chambre d'agriculture, partenaires majeurs.

Le Département apportera également son aide au projet d'amélioration et réaménagement de la ferme expérimentale de Jalogny (0,10 M€) et à la modernisation de la Maison du Charolais (50 000 €).

#### ✓ Politique culturelle

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 8,14 M€ y compris la masse salariale.

La masse salariale en matière de politique culturelle fédère près de 90 agents dans la collectivité, au profil d'animateur scientifique, d'archiviste, d'agent d'accueil ou de responsable d'équipement, désireux de proposer aux visiteurs une offre toujours plus moderne et renouvelée pour améliorer la fréquentation des sites départementaux. Ces ressources précieuses pour la vitalité du territoire représentent à l'année un engagement légèrement inférieur à 4,5 M€.

La collectivité confirme en 2021 sa démarche volontariste au profit du patrimoine, identifié comme vecteur majeur de l'attractivité du département et secteur économique de poids.

Ainsi, complétant un des axes de l'appel à projet départemental et le dispositif Aide et conseils culturels au service des territoires, le dispositif d'aide à la restauration des édifices patrimoniaux privés, décidé en 2020, permettra cette année de soutenir plusieurs projets d'importance grâce à une enveloppe de 0,16 M€. L'accompagnement assuré chaque année par le Département auprès des musées associatifs et des établissements patrimoniaux, et auprès de tous les porteurs de projets pour la valorisation du patrimoine, est confirmé (222 630 € et 108 930 €).

D'importants chantiers de travaux et études seront ouverts dans les sites patrimoniaux départementaux. Les premières opérations de restauration seront engagées au château de Pierre-de-Bresse et des espaces administratifs seront aménagés au profit de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne. Au Grand Site de

France de Solutré, qui a obtenu le renouvellement du label national en 2020, la sécurisation des Roches se poursuivra ; les études sur le réseau de chemins de randonnée et le patrimoine en pierres sèches s'achèveront. Deux nouvelles études seront engagées, sur l'extension du périmètre du Grand Site et sur la requalification des zones publiques (parking, esplanade). L'aménagement des Grottes d'Azé, dont les visiteurs sont désormais accueillis dans un bâtiment achevé en 2020, se prolonge avec la sécurisation de la visite et la reprise de l'éclairage des cavités. Des perspectives de développement du musée départemental du Compagnonnage Pierre-François Guillon sont envisagées dans l'ancienne propriété du fondateur de l'école de trait (étude 2021 : 20 000 €). Enfin, aux Archives, les travaux d'accessibilité et le changement des ascenseurs (2021-2022) précèdent le remplacement du système de chauffage.

#### Réseaux de lecture publique

Le Département de Saône-et-Loire, par la bibliothèque départementale anime et accompagne un réseau de 230 bibliothèques, premier réseau culturel de proximité sur le territoire. En 2021, il présentera son second plan de développement de la lecture publique 2021-2024 en poursuivant trois objectifs : professionnaliser le réseau, accompagner la transformation des bibliothèques en tiers-lieu culturels, numériques et inclusifs, et soutenir le développement local. Dès 2021, plusieurs actions seront lancées : la relance d'une ingénierie locale avec la création des référents territoriaux à l'échelle intercommunale et la mise en service du dispositif « Tadam ! » favorisant la programmation de spectacles dans les bibliothèques. Il y aura également la candidature pour l'obtention du label « Bibliothèque numérique de référence » avec l'acquisition et la mise à disposition de ressources numériques pour les habitants de

Saône-et-Loire et la nouvelle version du festival Sans décoder ?!.

Enfin, pour soutenir la culture sur le territoire et la filière économique du livre suite à la crise Covid-19, le Département maintient un niveau d'investissement ambitieux sur l'acquisition de ses collections.

#### Centre Eden

En 2021, le Centre Eden proposera, exceptionnellement, deux nouvelles expositions temporaires. La première consacrée à la « Vie dans le sol » sera présentée à partir du mois d'avril à la réouverture du Centre Eden au public. La deuxième exposition, sur la thématique « La biodiversité, ça sert à quoi ? » sera présentée, à partir du mois de septembre, dans le parc du Centre Eden, dans des structures nomades type dômes géodésiques.

Les principaux investissements prévus en 2021, concernent le remplacement des stores occultants des salles d'expositions temporaires, pour un montant estimé de 10 000 €, ou encore la restructuration de l'espace boutique qui, après 23 ans, nécessite une remise au goût du jour importante (25 000 €). La conception de ce nouvel espace boutique sera réfléchi en même temps que les travaux de restructuration de la verrière prévus en 2021-2022, afin de rendre l'ensemble cohérent.

Des crédits récurrents, à hauteur de 25 000 €, seront dédiés, comme chaque année, aux expositions temporaires, à la remise à niveau partielle d'une salle d'exposition permanente mais également aux animations.

#### Lab71

Le budget de fonctionnement du Lab71 en 2021 s'élèvera à 72 500 €. Il permettra d'assurer les besoins en animation et en petites fournitures pour la création en interne des

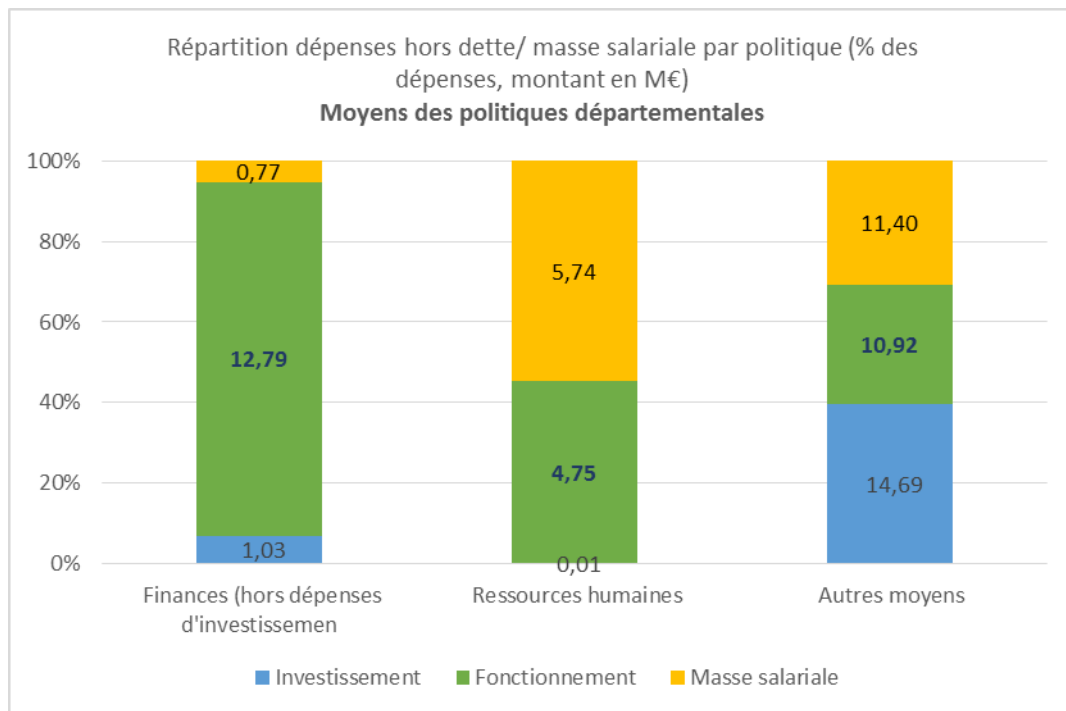
nouveaux modules du showroom scientifique. Une partie sera également consacrée à la location d'une exposition temporaire pendant la période d'ouverture au public et pour la programmation culturelle.

Le budget d'investissement s'élèvera en 2021 à 63 000€. 40 000€ seront consacrés à la réalisation d'une nouvelle exposition « Cellula » autour de la notion de cellule. Cette nouveauté, qui complète le showroom scientifique et l'escape Game créé en 2020, accompagnera une ouverture élargie au grand public les week-ends pendant les vacances scolaires (initialement prévue en 2020, mais reportée à cause de la crise sanitaire). Ce budget permettra également de moderniser l'auditorium dont le matériel technique d'origine devient obsolète (5 000€). Enfin, des crédits d'investissements récurrents sont programmés pour assurer le développement de supports pédagogiques et l'amélioration du showroom.

Le budget 2021 pour l'action culturelle des territoires, de près de 2 M€ est un budget en progression pour venir en renforcement de l'activité existante. Ces moyens supplémentaires permettront à la fois d'intensifier l'aide apportée aux petits lieux de diffusion en milieu rural, d'apporter une part plus importante au domaine de l'enseignement artistique et pratique amateur (0,82 M€) et enfin de renforcer le soutien à la diffusion culturelle (1,12 M€).

### MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

En 2021, les moyens départementaux seront mobilisés pour déployer les ambitions du Département sur ses politiques publiques. Au-delà d'une gestion optimisée des ressources tant financières, qu'humaines et matérielles, les moyens consacrés aux politiques viseront à permettre la mise en œuvre des priorités que sont l'autonomie et la santé, l'attractivité et l'environnement. Ce déploiement reposera sur l'innovation et le renforcement du numérique tout en sécurisant les interventions du Département.



\*« Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité et des provisions notamment au titre du risque d'admissions de créances en non valeurs

#### ✓ Ressources humaines

La masse salariale de l'ensemble de la collectivité s'élève à 110,6 M€.

Par-delà l'objectif constant d'une maîtrise globale de la masse salariale et des dépenses de personnel, nécessaire compte tenu de la part qu'elles représentent dans le budget du Département, plusieurs facteurs d'évolution significative sont à relever dans le projet de budget pour 2021.

L'ensemble des charges de personnel au sens large, indemnités des élus déduites, atteignait près de 95 M€ sur le dernier exercice clos. Cette somme représente près de 21% des charges de fonctionnement de la collectivité (y compris budgets annexes) et agrège aux rémunérations brutes chargées les remplacements sur emplois momentanément vacants.

Au total, la Saône-et-Loire présente un ratio de charges de personnel par habitant inférieur de

2,7% à la moyenne des départements de la même strate démographique.

La mise en adéquation permanente des ressources humaines et la définition de leurs conditions de gestion et de mobilisation autour des missions et des projets du Département est partagée entre l'ensemble des managers investis de responsabilités d'encadrement et près de 50 agents, relevant des filières administrative, technique ou médico-sociale, affectés au siège de la collectivité. Ces derniers se traduisent par 5,74 M€ à l'année.

La gestion prévisionnelle des emplois de la collectivité prévoit ainsi l'interrogation des niveaux de service effectués, l'objectivation des besoins de recrutement au regard de référentiels communs et des particularités du service concerné, la révision des profils de poste et l'adéquation des compétences à leurs exigences, ainsi que la priorité donnée à la mobilité interne.

Plusieurs évènements depuis 2015 ont eu une incidence sur la masse salariale du Département, alors même qu'une stabilité globale de l'effectif était recherchée à périmètre constant :

- la diminution rapide du recours aux emplois aidés faute de financement de l'Etat à compter de 2018, avec une incidence significative en dépenses et en recettes ;
- l'accroissement concomitant du recours aux contrats de remplacement, afin de répondre à court terme aux difficultés générées par l'absence ou le départ d'un agent dans les services où l'organisation comme la répartition de l'activité ne permettent pas de répondre à l'enjeu de continuité ;

- l'application au plus grand nombre des agents, à compter du mois de mars 2018, d'un régime indemnitaire modernisé tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- la suspension de la revalorisation des grilles indiciaires (protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », PPCR), couplée à la poursuite du transfert primes / points pour les agents de catégorie A en 2019, à l'échelle nationale ;
- la mise en œuvre à effet du 1er février 2019 d'un reclassement statutaire associé à une amélioration de la rémunération indiciaire pour les agents relevant des cadres d'emploi de la filière sociale, à l'échelle nationale ;
- la montée en puissance progressive mais rapide du Centre de santé départemental ;
- l'intégration au 1er janvier 2019 de l'effectif du Syndicat mixte du Grand site de Solutré-Vergisson-Pouilly au Département (4 emplois permanents) ;
- le maintien des effectifs titulaires mis à disposition du laboratoire Agrivalys suite au transfert de gestion des activités d'analyses vétérinaires à la Société d'économie mixte.

Plusieurs facteurs d'ampleur inégale, à l'initiative de la collectivité ou subis par elle, sont appelés à influencer depuis 2015 sur la masse salariale dans une proportion inégale :

- en année pleine ou presque, le renforcement de l'effectif permanent à



hauteur de 66 emplois, dont principalement 20 postes de médecin, 10 postes administratifs et 3 postes d'infirmier pour répondre au développement des services du Centre de Santé Départemental,

- 5 postes de catégorie A et 2 postes de catégorie B pour les besoins de la mise en œuvre du Plan pauvreté,
- 17 postes de puéricultrices, 3 postes de sages-femmes, 8 postes de travailleurs sociaux et 4 postes administratifs au service de la mise en œuvre du nouveau plan de protection de l'Enfance
- 3 postes d'assistant « volant » de service social et 6 postes de catégorie C afin de déployer un soutien technique de proximité aux collègues ;
- la réévaluation globale du régime indemnitaire servi par le Département à la majorité de l'effectif (1,2 M€), non plus corrélé au cadre d'emploi et au grade mais tenant compte des fonctions, de leur technicité et des sujétions qu'elles impliquent, afin de valoriser de façon plus juste, quelle que soit la filière ou la catégorie, l'exercice des responsabilités notamment managériales et de renforcer l'attractivité de ses emplois ;
- la reprise du protocole national PPCR améliorant les grilles indiciaires (catégories A, B et C

#### ✓ Finances

La programmation des engagements de la collectivité, la maîtrise de leur réalisation, le contrôle des risques ainsi que le pilotage budgétaire et financier revêtent une importance croissante, dans une organisation décentralisée de la fonction financière à établir pour plusieurs années. Elle réunit des métiers de coordination, de gestion administrative, d'analyse de données et d'ingénierie pour un montant annuel représentant près de 0,8 M€.

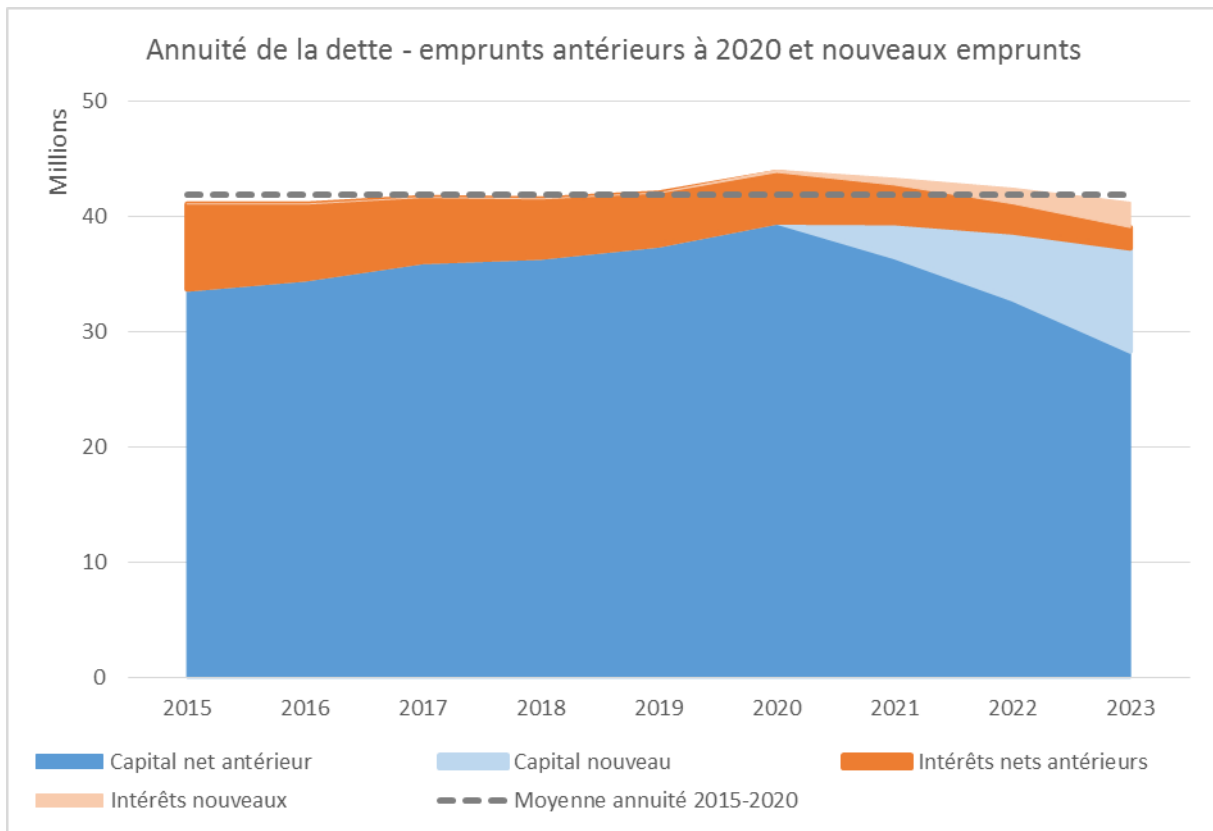
Le Département maintient une politique de remboursement des annuités d'emprunt stable dans le temps. Depuis 2015, les annuités d'emprunt sont ainsi établies autour de 40 M€ chaque année. En 2020, le Département a su saisir les opportunités offertes par la conjoncture de taux bas pour diminuer ses frais financiers et réduire à terme le montant des annuités.

Les charges financières représentent 9 M€ en fonctionnement, dont 5,1M€ pour les intérêts de la dette et 3,5M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, stable.

Pour le fonctionnement des groupes politiques 0,32 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'Assemblée départementale. Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,4 M€ sont inscrits au budget. Sont constituées également à hauteur de 0,38 M€ des provisions pour risque concernant les admissions en non-valeur en cas d'échec de recouvrement de titres. En outre, 0,14 M€ sont consacrés aux annulations de titres.

En investissement, sont inscrits 42 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette et 12 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les crédits revolving du Département.





#### ✓ C. Autres moyens

Le budget total consacré aux autres moyens internes s'élève à 37 M€ y compris la masse salariale.

L'ensemble des autres moyens internes de soutien agrège des métiers très divers à caractère administratif ou technique pour la plupart, spécialisés en logistique, en conception et entretien des équipements et bâtiments, en systèmes d'informations, en commande publique, conseil juridique et contentieux, en communication, en coordination, en documentation et en pratique institutionnelle, soit plus de 200 personnes pour un montant récurrent d'environ 10,3M€.

Ces moyens globalisés intègrent par ailleurs les agents mis à disposition d'entités tierces, à titre onéreux ou gratuit, telles que le groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées ou la société d'économie mixte locale Agrivalys.

#### Moyens matériels, gestion immobilière

S'agissant des moyens mobiliers et de la gestion immobilière, le fonctionnement pour 2021 est proposé à 5,4 M€. Les charges se répartissent principalement entre :

- 2,89 M€ pour les véhicules et matériels ;
- 2,22 M€ pour les moyens généraux ;
- 0,24 M€ pour la gestion des éditions départementales
- 0,04 M€ pour les manifestations ;
- 0,53 M€ pour la gestion immobilière.

L'augmentation pour les moyens généraux est principalement due aux 0,33 M€ inscrit pour les dépenses relatives à l'achat d'articles de protection COVID 19 et aux 66 000 € d'augmentation des dépenses relatives au nettoyage des locaux : MDS du Creusot, Grottes d'AZE, prestations occasionnelles du Lab'71

L'investissement pour 2021 s'établit quant à lui à 1,26 M€, consacrés d'une part aux acquisitions de véhicules et matériels et d'autre part aux équipements généraux des services (0,24 M€) et à la gestion immobilière (0,2M€). Ce budget 2021 intègre l'acquisition de fourgonnettes en lieu et place de locations pour un montant d'investissement supplémentaire de 175 000 €. Cette opération se prolongera jusqu'au remplacement complet de la flotte de fourgonnettes en cours soit jusqu'en 2025. Elle permettra de diminuer à moyen terme les charges de fonctionnement et de donner à la collectivité de la souplesse dans sa politique de développement de flotte de véhicule propre.

#### Bâtiments départementaux

S'agissant spécifiquement des bâtiments départementaux, le fonctionnement s'établit à 1,7 M€ et l'investissement à 9,2 M€. Figurent parmi les opérations d'investissement les plus importantes, la construction extension de la MDS Chalon Deliry et les travaux de maîtrise de l'énergie rattachés à cette opération (1,9 M€), les travaux de rénovation et d'amélioration thermique sur l'espace Duhesme du Conseil départemental, les travaux sur le château de Pierre de Bresse (0,4 M€), l'extension de la MLA de Paray le Monial (0,5 M€) , les travaux relatifs aux Archives départementales (0,87 M€), le projet de la rue des Epinoches à Mâcon à l'emplacement de l'ancien laboratoire départemental et, la maîtrise de l'énergie de la MDS du Creusot (0,18 M€). A ces travaux individualisés s'ajoute une enveloppe de

travaux programmés de moindre envergure pour un total de 1,4 M€ ainsi que les études et travaux sur les Centres d'exploitation pour 0,8 M€ (Fleurville Matour, Marcigny, St Germain du Bois, Autun)

Enfin les derniers acomptes liés à la construction de l'EHPAD de Viré sont évalués à 0,3 M€.

#### Les moyens informatiques de la collectivité

Les situations de confinement et les nécessités de mises en place rapides et diversifiées de gestion informatique à distance ont démontré combien la ressource informatique et la fiabilité des moyens à mettre à disposition étaient importantes.

La proposition de budget s'élève à 5 M€ répartis entre l'investissement pour les moyens informatiques de la collectivité pour 3,71 M€ et 1,37 M€ pour la maintenance des applications et les abonnements. Ces crédits concernent principalement :

- Le développement des télé-services afin de faciliter les démarches en ligne et optimiser le travail des agents, la poursuite des chantiers de dématérialisation des documents papiers. L'acquisition de nouveaux progiciels (RH, Archives, social) et l'évolution des progiciels actuels pour un montant de 2 M€ ;
- Le renouvellement de serveurs et le remplacement des postes de travail devenus obsolètes, pour 1,07 M€ ;
- Les autres postes importants concernent l'acquisition des licences associées aux serveurs, à la bureautique, aux sauvegardes et au stockage pour 0,6 M€.

Le budget de fonctionnement de 1,37 M€ est se décompose de la façon suivante : des dépenses de téléphonie pour 0,48 M€ relatives à la location de lignes (69 sites), l'hébergement d'applications, les abonnements et communications téléphoniques ; des charges de maintenance des applications et des

matériels pour 0,51 M€ ; 0,16M€ consacrés à de l'assistance extérieure ; et 0,2 M€ pour le règlement de la cotisation au GIP Territoires numériques Bourgogne Franche Comté.

#### Coordination et fonctions transversales

Le budget global affecté à la mission coordination et fonctions transversales (environ 0,4 M€) reste, globalement et comme les années précédentes, stable.

Dans ce domaine, le budget est principalement composé de dépenses de fonctionnement principalement affectées à la prise en charge des dépenses d'abonnement et de documentation de la collectivité, au paiement des diverses cotisations à des associations de collectivités ou des subventions de fonctionnement à des associations d'élus ou d'anciens combattants.

Il permet également d'assurer le paiement des frais de déplacement et de formation des élus ainsi que l'organisation des réunions de l'Assemblée départementale. En 2021, il est prévu de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une refonte de l'intranet des agents départementaux.

La mission conduit également des actions de coopération décentralisée avec la Ville de Tahoua au Niger et la Région de Varaždin en Croatie.

#### Les dépenses de communication

Pour accompagner sa stratégie de communication, la collectivité a choisi de maintenir au même niveau qu'en 2020 le budget consacré à la construction de son image et à la promotion de l'ensemble de ses politiques publiques, soit 0,84 M€. Ce budget pour 2021 permet notamment d'éditer chaque trimestre *Saône-et-Loire 71, le magazine*, de le

diffuser dans tous les foyers du département et de toucher un public qui reste attaché aux outils de communication traditionnels. En complément, et pour toucher une cible plus large, le Département est très actif sur les réseaux sociaux. Une présence qui l'a rendu plus accessible et qui lui a permis de construire un lien permanent avec ses administrés. L'organisation d'événements et le soutien aux manifestations constituent également une priorité. Ils rendent plus visible l'action du Département et créent des relations fortes avec les Saône-et-Loiriens.

#### Les affaires juridiques et les assurances

Les dépenses en matière juridique s'établissent à 0,75 M€ pour 2021.

Les affaires juridiques traitent des annonces de marchés publics, des contentieux et des litiges divers de la collectivité.

En ce qui concerne les dépenses liées aux contentieux, quels que soient les domaines, c'est un choix assumé que de ne prendre d'avocat que lorsque la procédure le contraint. Ainsi ce sont de nombreuses économies qui sont réalisées et qui se doublent d'une acquisition de savoir-faire. De même en matière de conseils, ce sont tous les types de questions auxquels seront apportées les réponses, là aussi dans le but de diversification de compétences et d'économies. Enfin, une gestion très fine des contrats d'assurances permet de dimensionner au mieux les dépenses afférentes et l'opportunité de la couverture

## SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

---

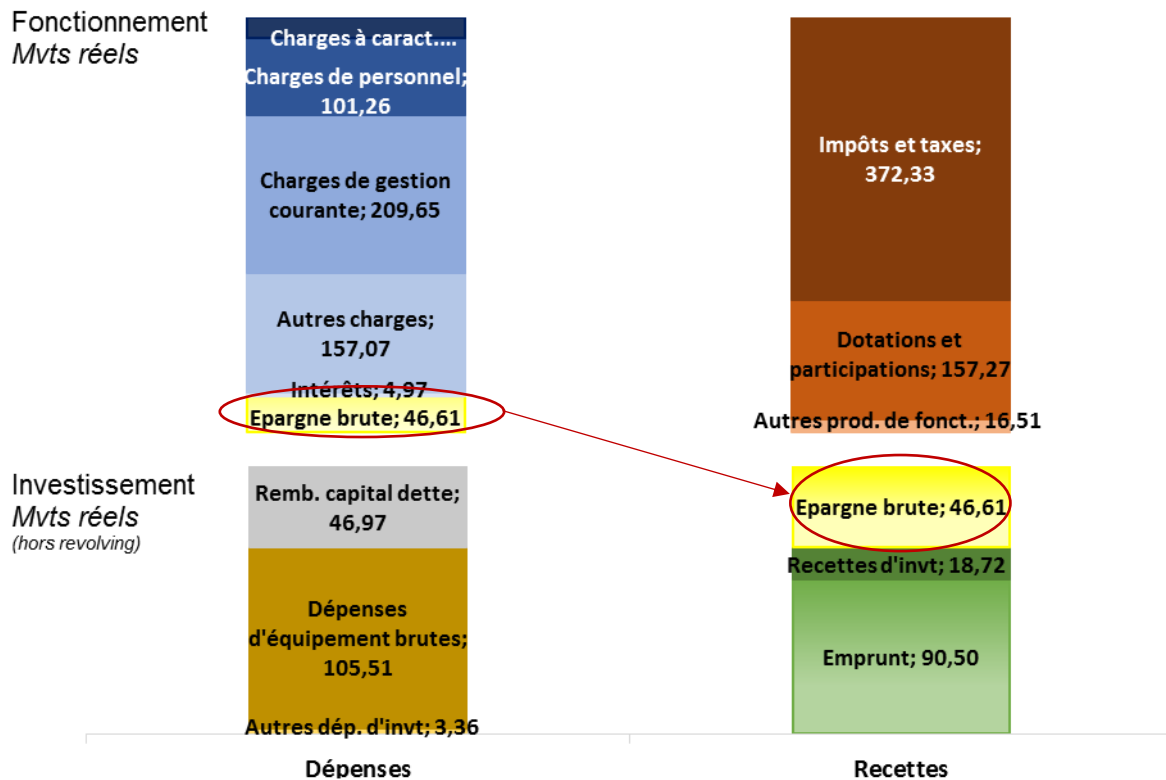
La force, ainsi que la temporalité, des effets de la crise sanitaire et économique de 2020 sont encore très incertaines. Dans ce contexte, le Département de Saône-et-Loire poursuit ses efforts en faveur du territoire, notamment dans l'objectif de limiter les effets pluriannuels de la crise actuelle tout en préservant ses capacités d'action pour l'avenir. Ces projections dépendront de l'évolution de la situation sanitaire et de la capacité du territoire à y faire face.

Ainsi, le budget pour 2021 maintient des niveaux de dépenses semblables à ceux d'avant 2020. En soutenant ainsi les acteurs du territoire, le Département souhaite limiter des effets économiques et financiers néfastes à moyen terme sur les finances départementales.

L'ensemble de ces dépenses est financé, en 2021, par des recettes qui demeurent peu dynamiques en raison de la crise. La gestion prudente et pragmatique du Département

intègre ainsi des pertes de recettes dues à la crise mais aussi des progressions issues de l'analyse des remontées de terrain. La combinaison de ces deux principes assure soutenabilité et adaptabilité du budget départemental face aux incertitudes de l'exercice 2021.

L'épargne brute dégagée dans le budget primitif se maintient à un niveau semblable à celui de 2020, estimée à 47 M€. L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement, permet de financer la forte ambition des projets d'investissement, tout en maintenant une situation financière soutenable à moyen terme. Avec près de 106 M€ de dépenses au budget principal et près de 136,7 M€ en budget consolidé, l'année 2021 sera marquée par un niveau historiquement élevé d'investissement. Le Département s'inscrit ainsi dans la continuité de la stratégie déployée depuis 2015 axée sur la hausse de l'investissement pour le plus grand bénéfice du territoire, notamment en période de crise.



\* la prévision d'emprunt n'intègre pas les écritures de résultats établis en cours d'année

*Malgré les incertitudes, les propositions pour le BP 2021 seront financièrement soutenables*

Cette ambition pour le territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement, sera financée par de l'autofinancement et un recours plus important à l'emprunt par rapport aux années précédentes. En effet, en prévision d'exécution, 66% des investissements seraient financés par l'emprunt en 2021, contre 61% en 2020 et 47% en 2019.

Si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt de 90,5 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2021 permettent d'envisager l'évolution du stock de dette départementale entre 320 et 330 M€.

Aussi, bien que la mobilisation des finances départementales en 2020 et 2021 devrait augmenter la capacité de désendettement du Département, elle devrait se maintenir autour de 6 années en 2021. Le niveau d'endettement de la collectivité resterait ainsi en deçà des seuils d'alerte (8 ans) ou critique (10 ans) en 2021, mais aussi en 2022, comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires pluriannuelles, débattu le 19 novembre 2020.

